Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES • 55IEME ANNEE N° 570 • JANVIER 2021 • P 806265

Le progrès de la génétique ne s'arrête pas !

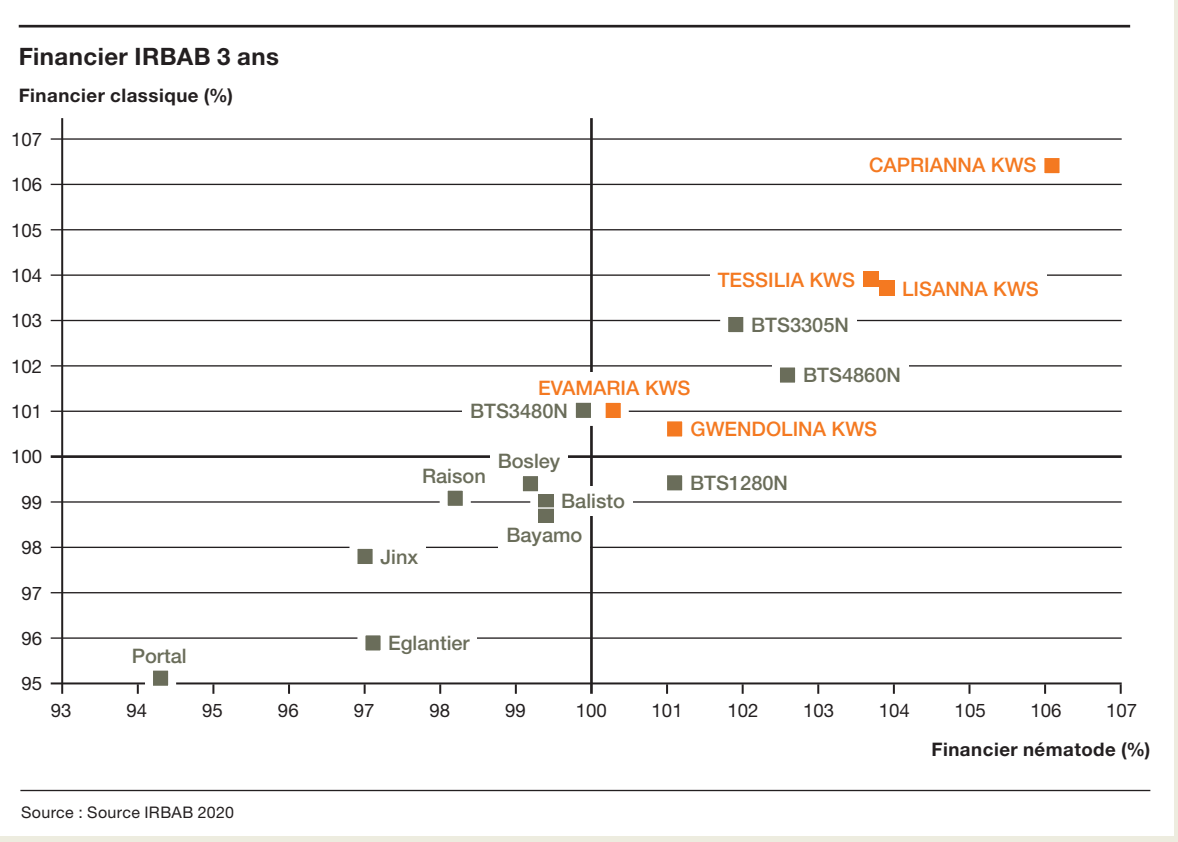

Source : Source IRBAB 2020

CAPRIANNA KWS

CONVISO® SMART

CONVISO® SMART
Seulement 2 traitements
Durable
Efficacité
Une nouvelle ère dans le contrôle des adventices
Décisions plus rapide
Semence SMART KWS
Simple
Pas de phytotoxicité
Contrôle efficace
MEILLEURE SÉLECTIVITÉ
Efficace sur adventices difficiles
Herbicide
Meilleur choix
Solution optimale
Betterave sucrière
Fiable
Nouvelle référence
Pas de freinage
Indépendant des conditions climatiques
PLUS LARGE SPECTRE DE CONTRÔLE DES ADVENTICES
Haut rendement en sucre
Productivité

Ne prenez pas de risques sur les adventices difficiles !

Le système CONVISO® SMART :
semences SMART KWS + herbicide CONVISO® ONE de Bayer

KWS®

Les principales adventices difficiles à combattre mais bien contrôlées par CONVISO® ONE sont :

- Amaranthe réfléchie *(Amaranthus retroflexus)*
- Ambroisie à feuilles d'armoise *(Ambrosia artemisiifolia)*
- Chénopode blanc *(Chenopodium album)*
- Colza *(Brassica napus)*
- Matricaire camomille *(Matricaria chamomilla)*
- Mercuriale annuelle *(Mercurialis annua)*
- Petite ciguë *(Aethusa cynapium)*
- Renouées *(Polygonum sp)*
- Graminées

CONVISO® ONE doit être mélangé avec les herbicides classiques à mode d'action non-ALS.

Plus d'informations sur
www.convisosmart.be

Chénopode blanc

Mercuriale annuelle

Petite ciguë

Renouées

Graminées

Source : KWS SAAT SE & Co. KGaA; Bayer AG – Division Crop Science

BEETSEED*SERVICE*

Une ristourne de 50 % du prix en cas de ressemis – Ca se prend !
Enregistrez-vous sur :
www.beetseedservice-be.com

Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES • 55IEME ANNEE N° 570 • JANVIER 2021 • P 806265

Sécurité: l'affaire de tous

16

En bref

La demande de biocarburants frappée par le Covid. La production de biocarburants pour le transport en 2020 devrait baisser de 11,6 % par rapport aux niveaux de 2019; la première baisse en 20 ans, selon le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). De toutes les sources d'énergie renouvelables, c'est l'utilisation des biocarburants qui a le plus diminué en raison de l'épidémie de coronavirus et la forte baisse des prix du pétrole.

Le gouvernement indonésien s'efforce d'augmenter la production de sucre et d'attirer des investissements dans le secteur afin d'éviter une pénurie et une hausse des prix, selon le Jakarta Post. Le plan consiste à augmenter la production de sucre de 676.000 tonnes d'ici 2023 et à réduire les importations de sucre. L'Indonésie aurait besoin d'une expansion des cultures entre 400.000 et 700.000 hectares pour atteindre l'autosuffisance en sucre.

Pays-Bas : le groupe sucrier Cosun ex-Suiker Unie a averti ses planteurs de ne pas stocker les betteraves à proximité de poulailliers en raison du risque d'une épidémie de grippe aviaire en Europe, selon Akkerwijzer. Le protocole d'hygiène NVWA des Pays-Bas stipule qu'il n'est pas permis de charger des betteraves sur les sites des entreprises où la grippe aviaire a été détectée.

Royaume-Uni : la demande d'autorisation d'urgence pour utiliser le traitement aux néonicotinoïdes Cruiser SB en 2021 est actuellement discutée par le comité d'experts britannique sur les pesticides. Une autorisation pourrait être annoncée d'ici la mi-décembre. Elle est très attendue car selon la NFU, les rendements ont diminué de 50 % dans certaines régions et certains agriculteurs ont décidé de ne plus cultiver de betteraves l'année prochaine.

Australie : le groupe sucrier MSF ferme sa sucrerie de Maryborough. MSF a pris un accord d'approvisionnement en canne avec la sucrerie Isis Central Sugar Mill, située à proximité, pour 2021 et jusqu'à la fin de la campagne 2022 par 90 producteurs ce qui signifie que d'ici là, MSF paiera les frais de transport de la canne à l'ICSM ainsi qu'un droit de broyage à façon.

Égypte : des réserves stratégiques de sucre pour 7 mois. L'Égypte a augmenté ses réserves stratégiques suite à l'apparition de la pandémie de coronavirus. Selon une déclaration du gouvernement fin novembre, les réserves stratégiques de blé, de riz et d'huiles végétales du pays sont suffisantes pour plus de cinq mois et celles pour le sucre pour sept mois.

Chili : l'unique producteur de sucre chilien Empresas Iansa, filiale d'ED&F Man Holdings, va fermer sa sucrerie de Los Angeles, pour concentrer ses activités sur une seule et dernière usine, l'unité de Chillan. Celle-ci est implantée à environ 100 kilomètres au nord de Los Angeles. Pour préparer cette opération, le groupe Empresas Iansa a investi 30 millions de dollars dans la sucrerie de Chillan.

Organe mensuel de la Confédération des Betteraviers Belges asbl
CBB • Boulevard Anspach 111 / 10 • 1000 Bruxelles
T. 02 513 68 98 • F. 02 512 19 88 • www.cbb.be • lebetteravier@cbb.be
Twitter: @cbb_fr

COLOPHON

Editeur responsable Marcel Jehaes, Président de la CBB
Directeur de la publication Peter Haegeman
Edition et publicité Bernadette Bické - Martine Moyart
Responsable de la technique betteravière IRBAB Tienen
Imprimerie Antilope De Bie
Abonnement annuel Belgique € 12,00 **UE** € 22,00 **Hors UE** € 27,00
IBAN BE 70 1031 0384 3925 • **TVA** BE 0445.069.157

Joyeux Noël et meilleurs vœux pour 2021

Que nous réservera l'année 2021 ?

2

5-10 Résultats variétés IRBAB

La nouvelle année nous réservera-t-elle de bonnes surprises ?

En ce moment, alors que l'année 2020 touche à sa fin, vous lisez déjà la version papier ou numérique du premier Betteravier de la nouvelle année.

Qui aurait pu prédire il y a 365 jours comment la nouvelle année allait réellement se dérouler? À cette époque, comme à chaque tournant de l'année, nous nous sommes presque tous souhaité une bonne santé. Cependant, nous n'avons pas réalisé à quel point nous aurions vraiment besoin de cette santé au cours de l'année à venir et comment nous apprendrions à l'apprécier encore plus ...

L'année presque écoulée nous a en effet réservé de nombreuses surprises. Comment sera l'année 2021 ?

En cette nouvelle année, la prudence reste de mise en ce qui concerne le coronavirus. Dans les fermes elles-mêmes, cela est relativement bien géré. Comme l'a écrit le Président dans l'éditorial du précédent Betteravier, la plus grande vigilance est encore nécessaire dans les usines et plus particulièrement dans les réceptions.

Vos fédérations, vos comités de coordination, la CBB elle-même, mais aussi vos sociétés de participation devront adapter leur fonctionnement pendant un certain temps. Vos représentants mais aussi les secrétaires feront tout leur possible pour continuer à impliquer au mieux chacun. Cependant, nous sommes bien conscients que les réunions par vidéoconférence ne sont pas une évidence pour tout le monde. Tout d'abord, vous devez être suffisamment familier avec l'informatique et l'Internet pour participer. En outre, il faut aussi un certain «courage» pour utiliser la caméra, le microphone et le clavier pour poser des questions, donner un avis, ...

Nous l'avons clairement constaté lors des assemblées générales de SOPABE et SOPABE-T : moins de participants que lors d'une «vraie» réunion et aussi moins d'interactions, bien que beaucoup d'efforts aient été consentis pour avoir des présentations et des explications claires et complètes. C'est aussi la raison pour laquelle nous voulons certainement organiser les réunions d'obligataires SOPABE-T de manière « classique ». Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ont pris les dispositions nécessaires (à lire en page 12).

En attendant, je vous invite à ne pas limiter ou perdre le contact avec vos représentants. Contactez-les, par téléphone ou par courrier électronique, pour leur faire part de vos préoccupations, de vos points d'attention et de vos questions. Vos secrétaires et l'équipe de la CBB sont également à votre écoute.

Depuis que l'Europe a abandonné le système des quotas et les prix minimums pour le sucre, trois éléments reviennent sans cesse dans les prévisions pour la nouvelle année : l'incertitude, la pression sur les prix et la volatilité des prix. Je ne vais pas non plus vous surprendre pour 2021... Il y a six mois, nous semblions nous diriger vers une année de pénurie de sucre historiquement élevée, et il y avait l'espoir d'une hausse significative des prix du sucre. Aujourd'hui, l'ISO prévoit un excédent de 1,9 millions de tonnes de sucre pour 2019/20 et un déficit de plus de 3 millions de tonnes pour 2020/21, mais avec tant de facteurs inconnus que même ce pronostic pourrait être à nouveau ajusté.

Dans ces circonstances, auxquelles nous ne pouvons généralement pas faire grand-chose, il est important que les planteurs reçoivent une part équitable du revenu sucrier et qu'ils puissent travailler de la manière la plus efficace possible. A ce sujet, je vous renvoie aux débats sur les produits phytosanitaires et les techniques agricoles que vous pourrez lire dans ce Betteravier en page 4. Après tout, en 2021, nous voulons conserver ce que les Diables Rouges devront encre prouver l'année prochaine et à long terme, à savoir que nous sommes parmi les meilleurs d'Europe!

Le Président, les membres du Bureau et le personnel de la CBB vous souhaitent, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année 2021, plus que jamais, en bonne santé !

Peter Haegeman,
secrétaire général de la CBB

Sopabe-T : date limite des réunions reportée fin juillet 2021

Les cercles de détenteurs d'obligations de la SOPABE-T devaient prendre une décision sur l'attribution du reste des emprunts obligataires restants au plus tard le 31 janvier 2021. Compte tenu des mesures anti-Covid-19 en vigueur et du fait que la plupart d'entre elles resteront en vigueur jusqu'au 1er février 2021, pour être ensuite progressivement supprimées, l'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de prolonger ce délai de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 2021. Pour des raisons de sécurité, l'Assemblée générale a également donné au Conseil d'administration la possibilité de décider d'une prolongation supplémentaire de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2022, si la situation sanitaire l'exige. Les mesures actuelles placent effectivement le SOPABE-T dans une situation de force majeure. Ils rendent même la préparation de l'organisation des réunions physiques des associations de détenteurs d'obligations presque impossible. Les remplacer par des réunions par courrier (avec des décisions écrites) ou par des réunions à distance (par des moyens électroniques ou informatiques) n'était pas approprié. Cela limiterait indûment l'échange d'informations et le débat avec et entre les détenteurs d'obligations. Une autre considération importante était que cette prolongation ne soit préjudiciable aux intérêts des détenteurs d'obligations, ni n'empêche, ne retarde ou ne modifie en aucune façon l'exécution de l'accord avec la SZVG. Les détenteurs d'obligations seront informés en temps utile et clairement au cours des semaines ou des mois à venir du nouveau calendrier et des nouvelles modalités de leurs réunions..

AMPBCS : prix, diversification et changement climatique à l'honneur

Comme chaque année, fin novembre, l'AMPBCS, en tant qu'Association mondiale des producteurs de betteraves et de cannes à sucre, au sein de laquelle la CBB représente la Belgique, fait le point sur la situation du secteur. L'organisation, qui regroupe 36 associations de producteurs de canne et de betterave sucrière de 34 pays, a été contrainte de tenir sa dernière réunion par vidéoconférence.

Lutter contre la volatilité des prix

Les marchés du sucre et de l'éthanol ont fait preuve d'une énorme volatilité en 2020. À court terme, la pandémie mondiale du Covid-19, qui nécessite des mesures de confinement généralisées, a affecté les niveaux de consommation dans le monde entier. Les spéculateurs, qui considéraient les marchés agricoles comme un havre de sécurité en période d'incertitude financière et économique, ont considérablement exacerbé cette volatilité. Le sucre a perdu un tiers de sa valeur en deux mois avant de rebondir. Mais le Covid-19 a également eu un impact macroéconomique, notamment sur les parités monétaires, ce qui a probablement modifié les fondamentaux du secteur à plus long terme. Cela nécessitera des ajustements au niveau mondial.

Comme ce sont les producteurs qui doivent traduire les effets de cette volatilité à court terme en décisions à long terme pour leurs entreprises, les producteurs de betteraves et de canne à sucre soulignent l'importance d'en tenir compte. Cela devrait permettre de maintenir le lien essentiel entre les producteurs et les usines et de limiter les risques pour l'ensemble de la chaîne de production. Il convient de promouvoir l'innovation pour gérer les effets de la volatilité des prix. Les organisations de producteurs devraient être aidées à développer de nouveaux outils, y compris, par exemple, l'utilisation raisonnable des contrats à terme pour le sucre afin de fixer les prix de la canne et de la betterave.

La diversification des débouchés pour la transformation de la canne et de la betterave pourrait également être utilisée pour atteindre cet objectif, car cette stratégie s'est avérée efficace pour améliorer la résilience du secteur de la canne et de la betterave. Les initiatives liées à la "chimie verte", telles que le bioéthanol, les bioplastiques et le biogaz, doivent être encouragées et soutenues par le secteur, l'industrie et les autorités publiques.

Le changement climatique à l'ordre du jour

L'année 2020 est également une année de défis dans le monde entier dans le domaine de l'agronomie. Le changement climatique est une réalité pour les agriculteurs, ce qui accroît l'incertitude quant aux rendements et donc, une fois de plus, la volatilité des prix. Les agriculteurs sont les plus touchés par le changement climatique, mais ils savent aussi que ce sont eux qui peuvent prendre des mesures pour en atténuer les effets. L'AMPBCS estime qu'il est crucial de développer des outils et des stratégies pour s'adapter au changement climatique et à ses conséquences. L'orientation stratégique basée sur le soutien technique et les processus d'innovation conçus par les organisations de producteurs, en dialogue avec les gouvernements, les instituts techniques et la société civile, devrait être une priorité.

La moitié de la campagne est passée à la RT !

Des rendements autour de 15 tonnes de sucre par hectare font de la Belgique le meilleur élève de la classe Südzucker. Encore une fois, les betteraves belges ont réussi à sortir leur épingle du jeu même si cette moyenne cache de grandes disparités entre régions liées à la sécheresse et à la jaunisse. Voyons maintenant si les prix suivent. La RT a récemment envoyé un message encourageant, espérons que les efforts de chacun soient récompensés !

Evolution de la campagne

Les prévisions de rendement restent de 88,9 t/ha à 17,51°Z.

Les usines tournent toujours bien, TNN au-dessus de sa capacité nominale et LNG toujours un peu en dessous. Les deux usines sont à l'équilibre et c'est environ 55 % du planifié qui est entré dans les usines au 1er décembre. La matière sèche des pulpes reste stable autour de 24,51 pour TNN et 23,70 pour LNG. La richesse est constante depuis le début de la campagne et oscille entre 17,2 et 17,7°Z. La tare terre commence à diminuer et nous devrions bientôt observer les effets du Toptex. Il y a très peu de betteraves non conformes depuis le début de la campagne. A la réception, tout est toujours très calme et nos contrôles se font en bonnes conditions.

	LNG	TNN	RT
Richesse	17,31	17,62	17,45
Tare Terre	6,13	4,03	5,20
Tare Végétale	0,12	0,21	0,16
BNC	4	4	4

Planning et chargement

A l'heure d'écrire ces lignes (au 1er décembre), vos représentants et la RT se sont mis d'accord pour reculer les plannings de 3 jours. Les avaleuses ont actuellement des retards entre 3 et 6 jours et différents éléments ont joué en faveur de ce report :

- Les arrachages difficiles du début de la campagne qui n'ont pas permis à Wanze/LNG de tourner selon ce qui était planifié.
- L'augmentation des rendements.

Concernant des éventuelles indemnités de retard, elles sont donc calculées à partir du 8ème jour de retard sur base des anciens plannings jusqu'au premier décembre et à partir des nouveaux plannings après le 1/12.

Rappel paiements 2020

Pour la quantité de betteraves contractée, il est prévu le versement :

- Durant la campagne : au 10 de chaque mois : un acompte de 18,00 €/t à 18°Z pour les betteraves sous Contrat livrées pendant le mois qui précède. Ceux qui ont livré pendant le mois d'octobre ont donc reçu cet acompte vers le 10 novembre.
- Au 30 juin 2021, le solde sur base du « Prix de référence sucre SZ4 » final (valeur 28 février, de 5 mois de vente de sucre), majoré du possible supplément de prix ainsi que la prime richesse, primes hâtives et tardives, l'indemnité bâchage, la pénalité tare terre, la pénalité betteraves non conformes, la cotisation syndicale et l'éventuelle indemnité pour retard enlèvement. La facture de semence 2020 est également déduite à ce moment-là.

Pour la quantité de betteraves hors contrat, le versement est également prévu au 30 juin 2021. Concernant les pulpes, la facture est envoyée chaque 25 du mois avec échéance au 5 du mois suivant, pour les pulpes réceptionnées jusqu'au 15 du mois. Si vous avez également livré des betteraves le mois précédent, la facture pulpes est automatiquement déduite de l'acompte betteraves. Sinon, elle reste due sur votre compte financier, sans intérêt.

Acompte de 18 €/t à 18°Z : Quid si livraison différente de 18°Z ?

Pour les betteraves d'une richesse différente de 18°Z, les bonifications et réfactions sont calculées comme suit (% d'augmentation ou de diminution du Prix de base des betteraves à 18°Z par dixième de degré) : Richesse < 18°Z : -0,90% OU richesse > 18°Z : +0,90%.

Cela n'est donc pas une simple règle de 3 !!

Pour retomber sur le prix à votre richesse, il faut d'abord calculer le coefficient richesse (avec 4 chiffres après la virgule) = 1 + (0,009 x ((10 x Richesse) – 180)).

Toutes les betteraves arrachées après le 1er décembre doivent être bâchées.

Par exemple :

- Pour une richesse à 17,5°Z : 1+ (0,009 x ((10 x 17,5) – 180)) = 0,9550
- Pour une richesse à 18,5°Z : 1+ (0,009 x ((10 x 18,5) – 180)) = 1,0450

Ensuite, il faut multiplier le prix par ce coefficient :

- Pour une richesse à 17,5°Z : 0,9550 x 18 €/t = 17,1900 €
- Pour une richesse à 18,5°Z : 1,0450 x 18 €/t = 18,8100 €

Donc pour un planteur qui a livré 1.000,000 t à 17,5°Z, il sera payé : 1.000 x 17,19 €/t = 17.190,00 €.

Bâchage/débâchage

Pour rappel, toutes les betteraves arrachées après le 1er décembre doivent être bâchées. Si vous êtes à cheval sur la période, c'est la situation à l'avantage du planteur qui prévaut. Donc si vous êtes planifié avant le 1er décembre, que vous n'avez pas bâché et que la grue charge le 3 décembre, vous n'aurez pas de pénalité. A l'inverse, si vous avez bâché et déclaré votre tas bâché, vous recevrez l'indemnité des 1,10 €/t.

Judith Braconnier, Secrétaire Fédé-RT

Communication de vos résultats, plainte ou besoin d'une information sur la campagne, n'hésitez pas à contacter votre syndicat.
Longchamps : Cathy Charmant : secretariat.abw@cbb.be ou attention **nouveau numéro de téléphone du syndicat : 081/51.02.41** ou le Président du Comité d'usine : Thierry Masson (0476/99.7 4.56)
Tirlemont : Noëlla Cornu : controletienen@gmail.com ou 016/80.14.24 ou le Président du Comité d'usine : Jef Cleiren (0475/62.05.77).

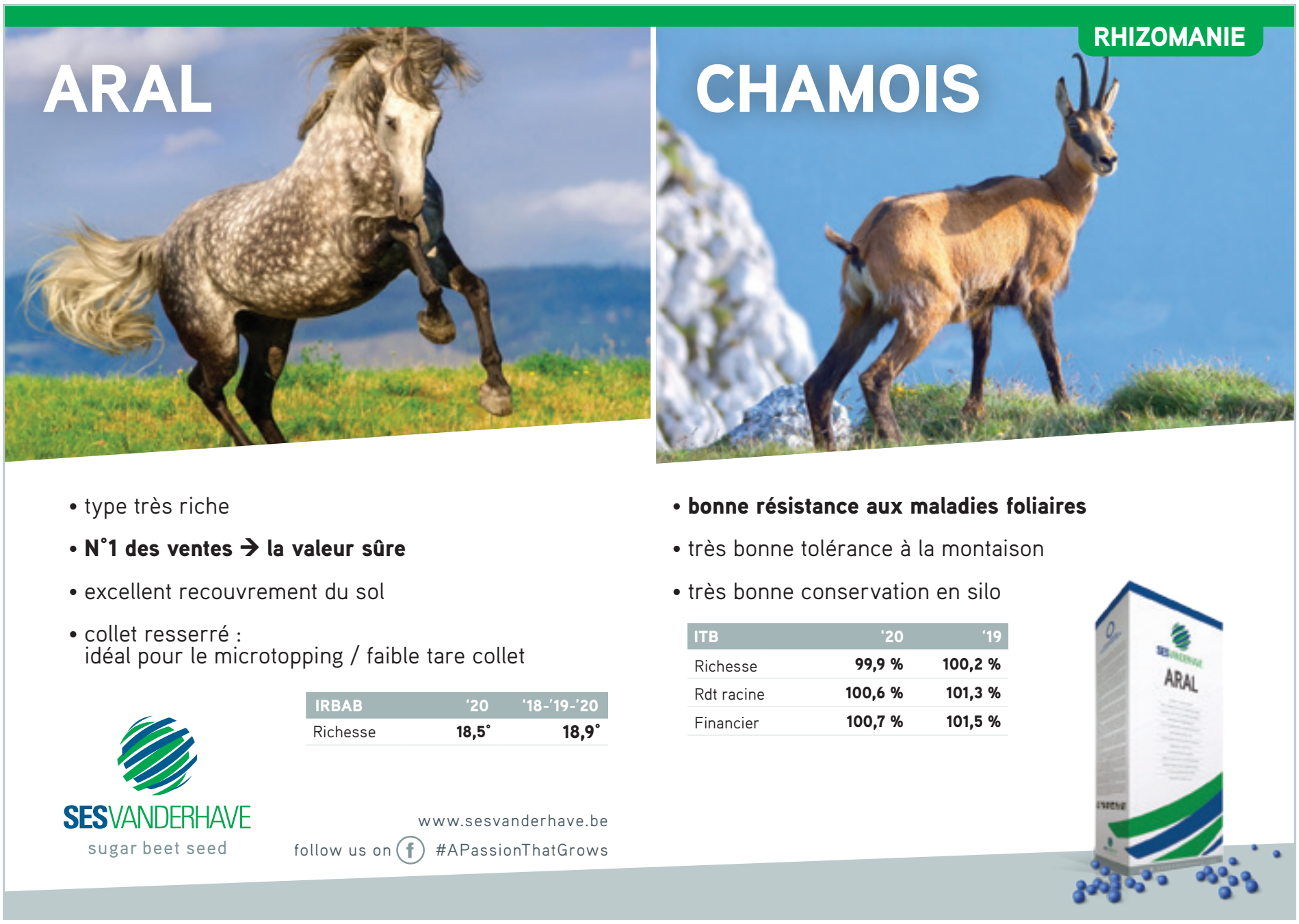

Etat des lieux de la campagne à Iscal

Le premier bilan à tirer de cette campagne est que jusqu'à présent l'usine a tourné à une bonne cadence et que les gros problèmes techniques de l'année passée semblent en partie résolus. Par contre, le prix provisoire des betteraves 2020 est maintenant connu et est en baisse par rapport à 2019. Ainsi, avec les rendements annoncés, le chiffre d'affaires à l'hectare sera nettement inférieur à celui de 2019 et couvrira à peine les coûts de production.

Evolution de la campagne

Les prévisions de rendement sont actuellement de **81 t/ha à 17,15°Z.** Depuis le début de la campagne, la cadence de l'usine a oscillé entre 10.000 t/j et 11.000 j/t. Les semaines 8 et 9 ont été les plus difficiles et actuellement l'usine autour de 10.500 t/j. Les grues sont toujours un peu en avance par rapport au planning et la campagne devrait se terminer vers le 12 janvier 2021. Concernant les pulpes, la matière sèche reste stable autour de 24,16 % et les pulpes sont de bonne qualité. Sur le tableau, ci-dessous, nous pouvons observer que la richesse est restée globalement constante jusqu'à présent. La tare terre a connu une envolée lors des pluies de début octobre et la terre collet augmente doucement. Dans le second tableau, les chiffres sont donnés par région.

	Richesse	Tare Terre	Tare Collet/net
Sem 1	17,20°Z	1,41 %	6,96 %
Sem 2	17,62°Z	2,15 %	7,08 %
Sem 3	17,42°Z	5,07 %	6,27 %
Sem 4	17,10°Z	6,46 %	6,62 %
Sem 5	17,13°Z	6,25 %	6,85 %
Sem 6	17,30°Z	5,31 %	7,46 %
Sem 7	17,37°Z	4,91 %	7,57 %
Sem 8	17,25°Z	5,20 %	8 %
Sem 9	17,40°Z	5,26 %	7,81 %
Sem 10	17,25°Z	5,70 %	7,65 %
Sem 11	17,29°Z	5,10 %	7,41 %
Total Iscal	**17,22°Z**	**4,95 %**	**7,22 %**

Régions	Richesse	Tare Terre	Tare Collet/net
Région des Collines	17,41	6,15	6
France	17,38	4,36	6,28
Limon	17,35	5,38	5,99
Quévy	17,89	5,28	5,17
Sable Péruwelz	17,49	5,47	5,22
Total Hainaut	17,57	5,57	6,20
Total Iscal	**17,30**	**4,85**	**7,22**

Contrôles de la réception

La situation n'est plus comparable à celle du début de la campagne. Certes, il persiste quelques pannes occasionnelles mais de réels efforts ont été réalisés et nos contrôles peuvent se faire dans de meilleures conditions. Les résultats des pertes aux parmentières restent élevés et dépassent régulièrement les limites mais des corrections sur la tare terre sont appliquées systématiquement conformément aux Directives de réception. Le contrôle betteravier maintient la pression au niveau de la tare collet afin d'éviter tout dérapage.

Primes hâtives

Vos représentants se sont mis d'accord et ont proposé une enveloppe supplémentaire venant du pot planteurs. Comme convenu dans les accords, l'usine paie environ 1,71 €/t la semaine 1 (14/9 au 20/9), 1,29 € la semaine 2 (21/09 au 27/09) et 0,41 €/t la semaine 3 (28/09 au 5/10) (attention, ces montants doivent encore être précisément pondérés en fonction des tonnes livrées par semaine). Afin que les revenus à l'hectare soient sensiblement identiques entre les premières semaines et le rendement moyen de la campagne, en tenant compte des paramètres richesse et rendements, vos représentants ont décidé d'octroyer un montant supplémentaire de : 1,50 €/t pour la semaine 1, 0,40 €/t pour la semaine 2, 0,80 €/t pour la semaine 3 et exceptionnellement cette année, 0,40 €/t pour la semaine 4 (5/10 au 11/10). Ainsi les planteurs ayant livré en début de campagne devraient retrouver un revenu comparable aux autres.

Pivot tare terre

Comme le prévoient les accords, nous sommes toujours en pourparlers avec l'usine afin d'adapter le pivot tare terre durant les premières semaines de campagne lorsque les conditions météos rendent les arrachages très difficiles. Nous estimons que les planteurs ont fait des efforts pour alimenter l'usine et qu'ils doivent être dédommagés pour leur solidarité surtout que les accords permettent d'adapter le pivot en cas de situations exceptionnelles !

Pour les planteurs qui ont livré jusque fin octobre, surveillez votre boîte mail, un courrier sera bientôt envoyé et vous pourrez ainsi signaler si vous estimez avoir arraché en mauvaises conditions. N'oubliez pas d'y répondre !

Bâchage

L'usine a bien lancé son conseil de bâchage pour les betteraves livrées à partir de la semaine 13 (7/12). Tous les planteurs qui bâchent auront donc droit à la prime des 1,10 €. N'oubliez pas de déclarer vos tas bâchés auprès de la sucrerie. L'ABW met des disques de bâchage à disposition, pour plus d'info, contactez Cathy Charmant au 081/51.02.41.Des entrepreneurs proposent également leurs services pour bâcher et débâcher les betteraves. Vous trouverez la liste complète sur notre site internet : http://www.betteravierswallons.be.

Prix betteraves 2020

Iscal paiera les betteraves sur base d'un prix de 28,07 €/t à 17,5°Z ce qui est inférieur au prix de référence de 29,84 €/t à 17,5°Z. Pour rappel, pour les betteraves livrées jusqu'au 13/12, vous toucherez le 22/12 un acompte de 45 % de ce prix ramené à la richesse. Avec les prévisions de rendement actuelles, le chiffre d'affaires moyen à l'hectare serait donc de +- 2.200 €. Ce dernier ne couvrant pas les coûts de production. Heureusement, le prix de la pulpe de 4,60 €/t permet de remonter ce chiffre d'affaires à 2.580 €. Ce prix 2020 montre qu'Iscal a vendu à des prix inférieurs à l'année passée ?? Cela combiné à un rendement moindre, la situation n'est certainement pas brillante pour les planteurs. Espérons que la suite des ventes de sucre de Iscal se fasse à un prix supérieur et que ce prix 2020 soit ajusté à la hausse lors des prochains paiements. En effet, avec les coûts de production qui augmentent chaque année, les incertitudes liées à la jaunisse et les conditions climatiques, le revenu dégagé par le planteur avec un tel chiffre d'affaires est quasi nul. Afin de comprendre les prix appliqués, la plus grande transparence sera demandée à Iscal ! La garantie d'approvisionnement de l'usine passera nécessairement par une juste rémunération du planteur.

Une question, une remarque, une plainte : n'hésitez pas à contacter votre syndicat betteravier : judith.braconnier@cbb.be ou au 02/551.11.73.

Judith Braconnier,
Secrétaire CoCo Hainaut-Iscal

Semis de semences de betteraves sucrières enrobées d'imidaclopride autorisés en 2021

Les semences de betteraves sucrières enrobées de Gaucho 70 WS peuvent être semées sur le territoire belge du 15 février au 14 juin 2021 pour autant qu'un certain nombre de conditions soient remplies. Cette autorisation d'urgence a été accordée par le ministre de l'agriculture, David Clarinval, après que l'Institut de la betterave ait présenté un dossier de candidature détaillé et qu'une commission d'agrément ait donné un avis positif sur ce dossier.

L'autorisation a été accordée en application de l'article 53 du règlement européen du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Cet article permet d'accorder une autorisation dans des circonstances particulières. Cette autorisation ne s'applique qu'à une utilisation limitée et contrôlée du produit phytopharmaceutique en question et, en outre, la production végétale (en l'occurrence la culture de la betterave sucrière) doit être menacée par des dangers qui ne peuvent être maîtrisés d'aucune autre manière raisonnable.

L'inconvénient de cette autorisation d'urgence est qu'elle est soumise à des conditions très strictes. Cela a déjà été le cas ces deux dernières années. Plus précisément, les semis ne peuvent être effectués que par les producteurs qui peuvent démontrer qu'ils appliquent les principes de la lutte intégrée contre les parasites (IPM). Pendant les deux années qui suivent le semis des semences traitées, seules les cultures (y compris l'engrais vert) qui ne fleurissent pas ou qui ne sont pas visitées par les abeilles peuvent être cultivées. Par la suite, et pendant au moins cinq ans après le semis des semences traitées, seule une gamme limitée de cultures peut être cultivée. Enfin, la profondeur de semis doit être d'au moins 3 cm.

Qu'en pense la CBB ?

Nous pouvons certainement être satisfaits que cette autorisation d'urgence pour l'imidaclopride, une substance active de la famille des néonicotonoïdes, nous donne une arme pour combattre la jaunisse. Cela peut avoir des conséquences désastreuses, surtout avec le climat belge, pour le rendement de la culture de la betterave. Avec l'autorisation d'urgence, notre pays reconnaît également ce danger de manière très explicite. Toutefois, les conditions préalables à cette admission d'urgence restent problématiques. Elles sont si strictes que, dans la pratique, elles restreignent inutilement le betteravier dans sa rotation de cultures. En fin de compte, la betterave sucrière n'est pas une culture attrayante pour les pollinisateurs car elle ne fleurit pas. Il est dommage que le principe de précaution ait prévalu ici sur la pratique agricole et sur les résultats des études et des recherches.

INSTITUT ROYAL BELGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA BETTERAVE ASBL
Molenstraat 45, B-3300 Tienen - info@kbivb.be - www.irbab-kbivb.be

Techniques culturales betteravières

PVBC - PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES
Rubrique rédigée sous la responsabilité de l'IRBAB, Barbara Manderyck, avec le soutien du Service public de Wallonie.

Résultats des variétés et choix pour 2021

André WAUTERS (IRBAB asbl - KBIVB vzw)

2020, une année avec un démarrage difficile. Nous sortions d'une fin d'hiver peu favorable, et les conditions climatiques du printemps qui a suivi n'ont rien arrangé !

Les fortes précipitations du mois de février et de la première moitié de mars (plus de 150 L/m²) ont véritablement refermé les sols les rendant difficile à reprendre avant les semis. Cette longue période de précipitations n'a pas permis d'aborder les terres pour détruire mécaniquement ou chimiquement les engrais verts mis en place avant l'hiver en cas de non-labour. L'absence de gel a également eu des répercussions sur le travail du sol, surtout dans les fortes terres.

Les semis ont démarré vers le 25 mars, mais déjà à cette période les vents orientés au Nord-Est desséchaient le lit de germination. La recommandation est de semer les semences traitées avec Force à 2,5 cm de profondeur, et les conditions desséchantes ont eu de répercussions sur la levée dans les terres à texture hétérogènes et avec des bosses argileuses : même si l'humidité était présente au moment du semis, le lit de germination s'est vite asséché. Les faibles précipitations de début mai ont pu ci-et-là aider à combler les manques de levée mais ces betteraves ne se sont pas toujours bien développées. Le désherbage aussi était difficile dans ces conditions de sécheresse. Les sites d'expérimentation variétale ont été semés entre le 25 mars et le 17 avril. Le déroulement de la levée a été fort différent entre les sites dus aux conditions de préparation de sol et le manque de pluviométrie après le semis. Nous avons noté une levée plus déficitaire pour les variétés Annemonika Kws et BTS 1280 N.

Les betteraves étaient à peine levées que les pucerons verts (principalement Myzus persicae) s'abattaient sur les betteraves, un mois plus tôt qu'en 2019. Au total, parfois 4 traitements aphicides spécifiques ont été nécessaire afin de protéger les betteraves de la jaunisse virale. Parfois avec un résultat décevant.

Les premières fortes chaleur sont observées après la mi-juin, suivi d'un été non moins chaud et toujours avec un déficit de précipitation jusque fin juillet. Le climat estival très chaud (au dessus de 40°C) mais sec ne permet pas à la cercosporiose de s'installer et s'étendre très tôt, ce qui permet souvent de retarder le traitement fongicide, sauf si l'oïdium s'installe. Si bien positionné avec un bon choix de variété, un seul traitement est suffisant.

Toutes les données concernant les variétés sont reprises au tableau central des pages suivantes de ce 'Betteravier'. Ce tableau reprend les caractéristiques de rendement (racine, richesse, tare terre) par variété ainsi que les résistances aux maladies foliaires, risque de montaison, etc …

Depuis quelques années, l'IRBAB met en avant la « santé du feuillage » comme critère important dans le choix des variétés, à coté des performances de rendement. Bien que la tolérance à l'oïdium soit un critère variétal évident, c'est la tolérance à la cercosporiose qui doit être mis en avant. Il intervient donc aussi dans l'appréciation du potentiel de rendement des variétés. Nous tenons à exprimer cette tolérance par un chiffre objectif.

Maladies foliaires : prédominance de la rouille et développement tardif de la cercosporiose

Depuis plusieurs années, nous constatons que la rouille se développe dans les champs avant la mi-juillet. Son développement est lent, et avec l'humidité relative faible et les fortes chaleurs en été, la majorité des pustules ne se développent pas. La rouille reste présente au cours de l'été et son développement s'accélère alors vers le mois de septembre et octobre. Un traitement fongicide précipité contre cette maladie doit être évité et raisonné en fonction de l'apparition de la cercosporiose.

Le développement de la cercosporiose n'a réellement démarré que vers la mi-août et le fongicide bien positionné a permis de maintenir le feuillage sain avec 1 seul traitement. Les hautes températures de fin septembre ont été favorables à une réinfection sur les variétés les plus sensibles.

La santé du feuillage globale et les différentes maladies sont désormais exprimées en « pourcentage » : pourcentage de feuillage sain. Plus le chiffre est élevé, plus la variété résiste à la / aux maladie(s) : c'est la proportion couverte par la variété, le reste devant être couverte par une protection fongique.

Nématodes

Malgré les conditions sèches du mois de mai, l'effet négatif des nématodes sur le rendement est bien mesurable. Les fortes chaleurs dès la fin du mois de juin ont entraîné des flétrissements importants, mais sans perte importante du feuillage. Les variétés tolérantes ont confirmé leur résultat tant sur le potentiel de rendement qu'en revenu en faible et forte infestation. Ces variétés ont été semées sur 65% des surfaces en 2020.

Rhizoctone brun

L'expérimentation pour vérifier la tolérance au rhizoctone brun a été mené dans des parcelles connues pour leur historique de pression mais aucune observation de pourriture n'a pu être réalisée en 2020. Les variétés Hendika Kws, BTS 4190 Rhc, Tucson, Annemonika Kws et FD Clima sont les variétés recommandées pour 2021. Dans les infestations importantes la variété BTS 605 offre une protection inférieure.

Les rendements

Les arrachages démarrent fin septembre (quelques jours à peine) dans des conditions sèches mais rapidement la pluie (plus de 100 litres en quelques jours) freine tout arrachage dans de bonnes conditions. Vers le 10 novembre, la pluviométrie dépasse localement 250 mm/m². Les richesses étaient élevées au début (19,9°) mais ont chuté dès le début du mois d'octobre pour descendre vers 17,5° en octobre et atteindre 18° en novembre. Le rendement en sucre des essais n'a pratiquement pas évolué pendant le campagne d'arrachage.

Malgré l'absence de traitement fongicide, certaines variétés résistent à l'attaque tardive de cercosporiose et de rouille, tout bénéfice pour l'agriculteur

Faire son choix de variétés pour 2021 ne peut donc s'arrêter à l'expérience d'une année unique, qu'elle soit bonne ou moins bonne. Choisir ses variétés sur base du résultat annuel ne pourra pas prédire le comportement de la variété dans des conditions à venir que nous ne maitrisons pas. L'analyse des résultats, prenant en compte le potentiel des variétés sur plusieurs saisons (les variétés confirmées sur 3 ans ont plus de données) ainsi que la stabilité du rendement et de la richesse entre les années permettra de s'assurer d'un choix raisonné.

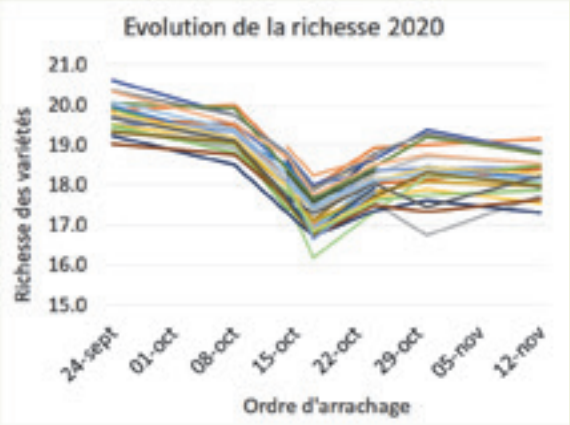

La tolérance des variétés aux maladies foliaires : un outil essentiel pour maintenir un feuillage sain !

Le climat des dernières années confirme un réchauffement climatique qui nous a amené des maladies comme la cercosporiose de plus en plus présentes, mais également une pression plus forte sur les fongicides utilisés, tant du point de vue de l'impact sur l'environnement que par le développement de résistances des maladies.

Une réponse immédiate passe par la tolérance variétale. Cette « santé du feuillage » des variétés s'est avérée très utile depuis quelques années, et même en 2019 et 2020 qui ne sont pas des années à forte pression de maladie.

Associée à la protection fongicide, la tolérance variétale cadre dans l'IPM et doit assurer un feuillage sain, tout en réduisant le risque d'apparition de résistance aux fongicides. Plus l'arrachage sera tardif, plus la tolérance des variétés aux maladies doit être pris en compte pour garantir le maintien du potentiel de production de la parcelle jusqu'en fin de saison.

La rouille est depuis plusieurs années la première à apparaître, mais n'est un vrai problème que dans les régions côtières. En fin de saison, il peut détruire le feuillage dès le mois de septembre (2015 et 2017).

L'oïdium (photo ci-dessous) peut se déclarer brusquement en juillet ou en août et prendre de l'ampleur rapidement en quelques jours. Aujourd'hui, beaucoup de fongicides sont efficaces sur ces deux maladies, mais c'est aussi pour cette maladie que les plus grandes différences variétales sont visibles.

La tolérance variétale peut s'exprimer pour les différentes maladies, comme très clairement pour l'oïdium

Parmi les maladies foliaires, la cercosporiose est certainement la plus dommageable car les traitements ne sont pas curatifs et d'une action réduite en durée. Choisir une variété plus tolérante est donc important pour maintenir un feuillage sain plus longtemps.

Ceci est d'autant plus vrai que :

- la rotation en betterave est courte (la contamination vient de la parcelle)
- la parcelle semée est voisine d'une parcelle contaminée par la cercosporiose.
- la récolte est tardive.

Pour cette raison, un appréciation **« globale de la santé du feuillage »** est reprise dans la description variétale, où la sensibilité à la cercosporiose reste l'appréciation dominante (voir tableau des pages 8-9).

Une nouvelle façon d'exprimer la tolérance variétale : le pourcentage

Jusqu'ici, nous vous avons toujours informé sur la tolérance variétale avec un chiffre de 1 à 9, 9 étant le cas parfait. Ces chiffres sont basés sur une moyenne d'observations réalisés dans les différents sites d'expérimentation. Les sites d'expérimentation sont en premier lieu les sites spécialement semés où nous n'appliquons aucune protection fongicide sur l'ensemble des variétés et où les maladies peuvent se développer librement : ce sont les observatoires maladies. Dans ces essais le développement de chaque maladie est suivi au cours de la saison.

Nous profitons également de la présence de maladies foliaires dans les essais de productivité (principalement cercosporiose et rouille) pour compléter nos données avec des développements de maladies malgré un (ou plusieurs) traitement fongicide appliqué.

Au cours des trois dernières années nous avons ainsi récolté, par variété, 20 cotations pour l'oïdium, pas moins de 60 données pour la cercosporiose et 32 pour la rouille, pour chacune des variétés étudiées !

Toutes ces données expriment un pourcentage de feuillage sain par rapport au feuillage atteint. Nous exprimons ce pourcentage en cotant la santé du feuillage. Ainsi un betterave avec une immunité sur l'oïdium aura une cote '100', une betterave avec un feutre blanc généralisé aura une cote '0', avec tous les pourcentage intermédiaires.

Idéalement, 3-4 observations successives à intervalle régulier devront être réalisées par parcelle et permettre de calculer la progression de la maladie (AUDPC) par parcelle. Ceci permet de mieux caractériser la sensibilité des variétés. Pour certaines maladies ceci est difficile (oïdium), ou si la maladie ne se développe de façon significative que plus tard.

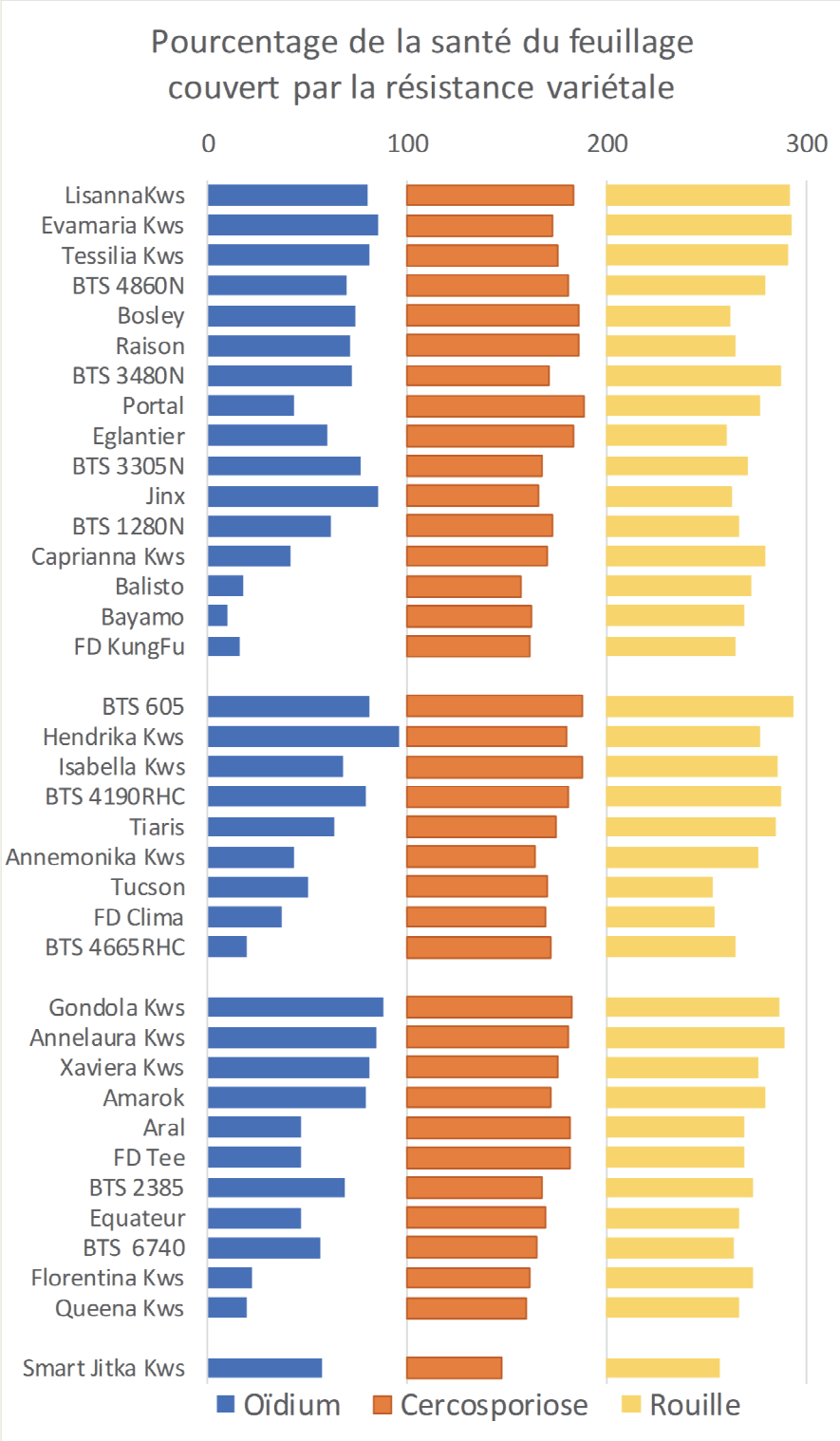

Pour bien choisir ses variétés en 2021

Bien choisir ses variétés pour les semis de 2021 repose sur une connaissance de la particularité de ses parcelles. La première question concerne la présence de maladies/parasites détectées auparavant dans la parcelle et où la résistance variétale peut apporter une solution :

- terre sujette à la **cercosporiose** : l'utilisation d'une variété avec un bon profil de tolérance est recommandé;
- en présence de nématodes, l'utilisation d'une variété tolérante au nématode sera d'office conseillée, même si l'infestation n'est pas élevée (150 oeufs+larves);
- dans une parcelle connue pour un problème de *Rhizoctonia solani* ou dans des rota-tions intensives de maïs/ray-grass le choix d'une variété résistante au rhizoctone brun s'impose. Rendement et résistance sont souvent inversément liés, il s'agira de choisir le bon niveau de résistance.

Le choix ne s'arrêtera pas sur une seule variété ou un seul sélectionneur : la diversité permet de répartir les risques éventuels liés à la graine, montées, maladies, ...
Les années ne se ressemblant pas, on choisira prioritairement sur base des résultats pluriannuels. Et d'abord dans les variétés stables qui ont prouvé leurs résultats !

Performances des variétés tolérantes au nématode en situation nématode

Le choix pour une variété tolérante au nématode à kyste *Heterodera schachtii* est impérative dans toute parcelle infestée par celui-ci. **Au-delà de 150 œufs+larves par 100 g de sol**, les pertes de rendement peuvent être de plusieurs pourcents, perte limitée par l'utilisation des variétés tolérantes au nématode. L'effet des variétés tolérantes est d'autant plus intéressant que l'infestation est forte, même si cette infestation se situe dans les couches plus profondes (en dessous de 30 cm).
Beaucoup de variétés tolérantes au nématode possèdent aujourd'hui le potentiel de rendement comparable aux autres variétés en situation classique.
La détection de nématodes se fait par des analyses de sol, mais encore mieux par l'observation de la culture de betterave précédente. Certains symptômes sont indicateurs de cette présence : jaunissement du feuillage avec une **carence en magnésie**, **flétrissement** par ronds, **kystes** (blancs) sur les radicelles de betteraves, **rendements** racines faibles. Les variétés tolérantes au nématode à kyste peuvent toujours multiplier le nématode, mais cette multiplication restera réduite par rapport à la multiplication mesurée avec des variétés de type classique !

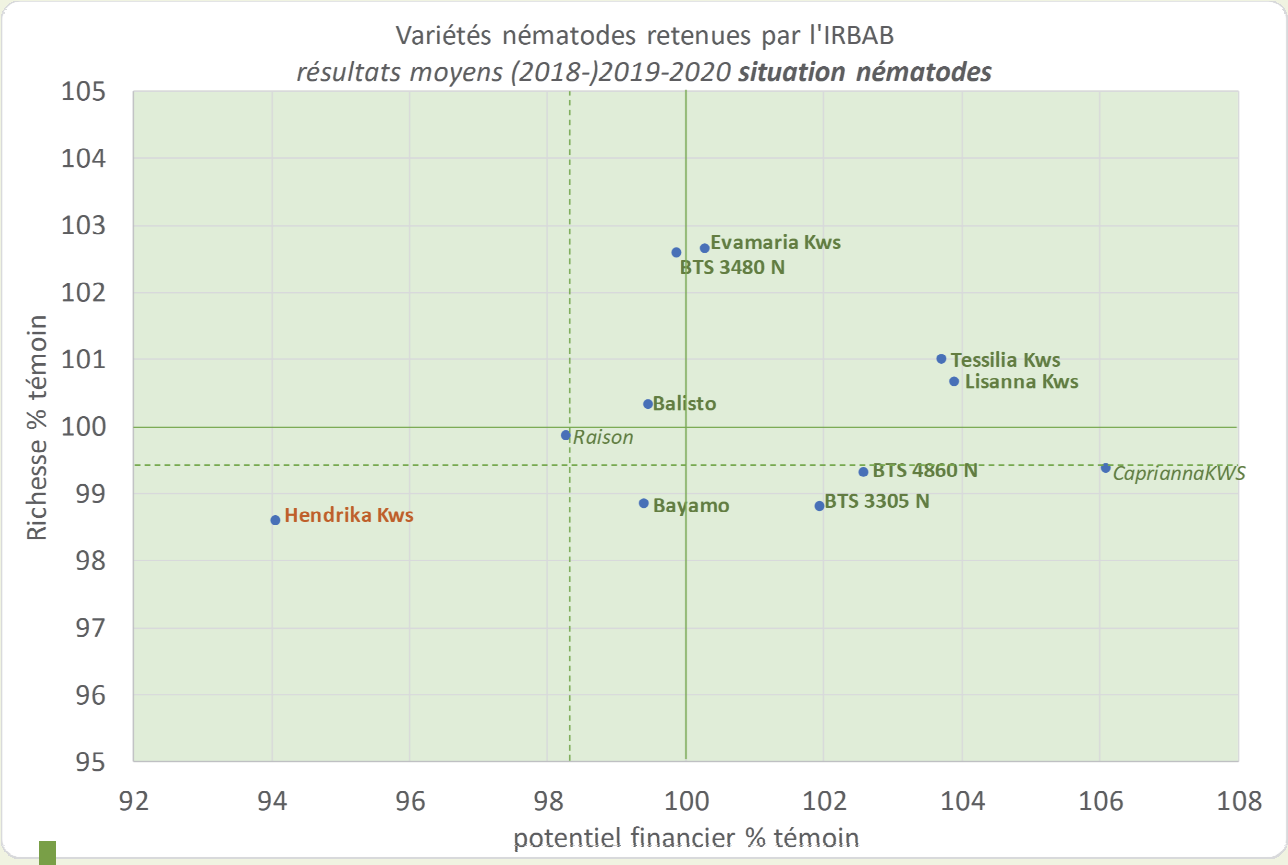

Performances 2018-2019-2020 des variétés tolérantes au nématode en situation nématode.
100 = moyenne du témoin T. Les nouvelles variétés sur 2 ans sont en italique. Les tirets pointillés sont situés à 100-ppds.
(T=LisannaKws, Bayamo, Eglantier, Jinx, EvamariaKws, BTS 4860 N, BTS 3480 N)

Performances de toutes les variétés en situation classique

Toutes les variétés ont été testées dans des situations classiques sans problème particulier connu afin de comparer le potentiel de rendement et d'établir les caractéristiques variétales (voir pages suivantes). Dans cette situation, le choix de la variété s'orientera préférentiellement vers les caractéristiques intrinsèques qui forment le rendement plutôt que vers le type de variété « rhizomanie », « tolérant au nématode » ou « résistant au rhizoctone brun ».

En plus du potentiel financier de la variété, la tolérance aux maladies, la levée au champ, la sensibilité à la montaison sont des facteurs pouvant guider dans le choix de l'une ou l'autre variété.
Le regroupement pluriannuel des essais donne toujours une meilleure idée du comportement global de la variété sous l'influence des années différentes par leur climat, pression des maladies et autre.

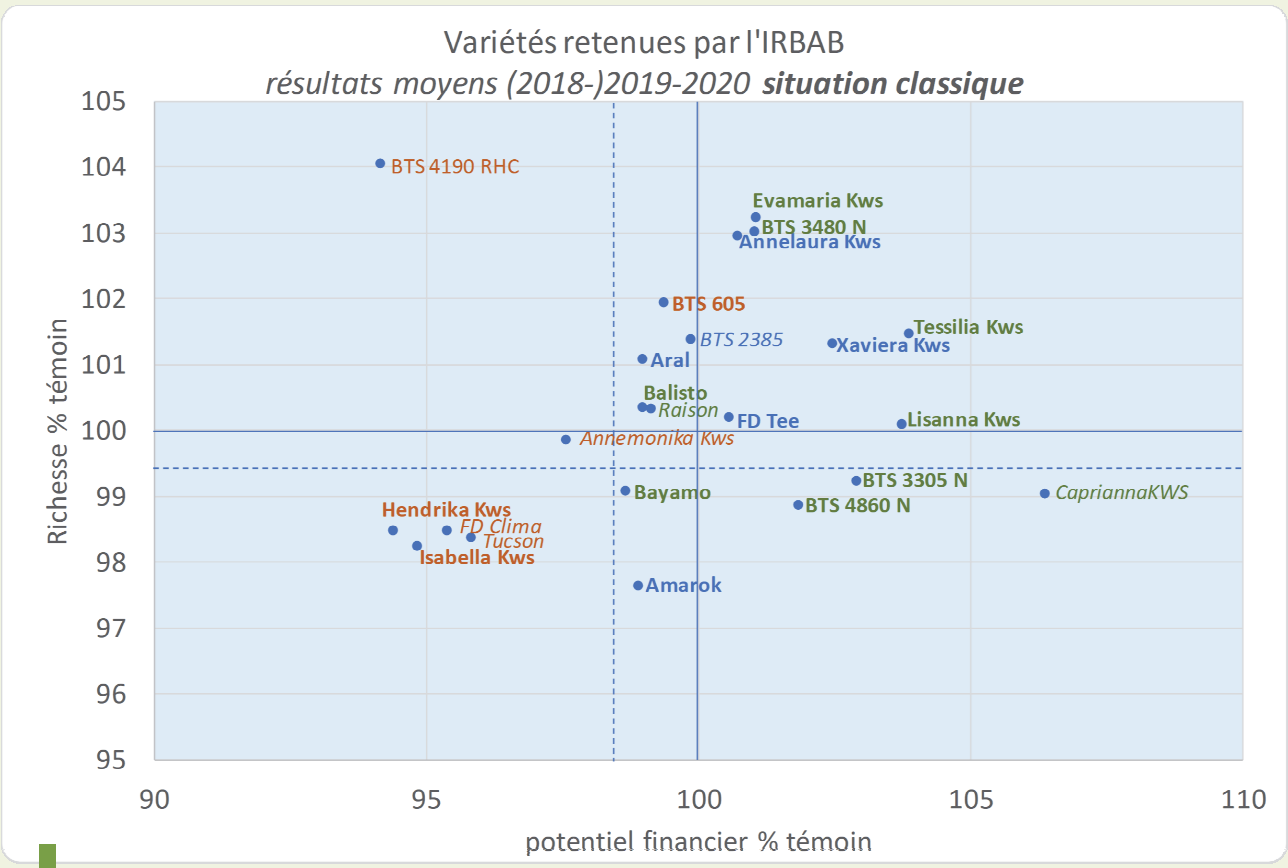

*Performances en 2018-2019-2020 des variétés rhizomanie (en bleu), tolérantes au nématode (en vert) et résistantes au rhizoctone (en brun) en **situation classique**.*
100 = moyenne du témoin T. Les nouvelles variétés sur 2 ans sont en italique. Les tirets pointillés sont situés à 100-ppds.
(T=LisannaKws, Bayamo, Eglantier, Jinx, EvamariaKws, BTS 4860 N, BTS 3480 N)

Les résultats de toutes les variétés - IR

		Risque Montées/ha *	appréciation santé du feuillage	Tolérance Oïdium (1)	Tolérance cercosporiose (1)	Tolérance rouille (1)	Recouvrement du sol (1)	Tolérance rhizoctone (2)	Terre adhérante t/ha	Racines net t/ha	**Richesse**	Sucre blanc t/ha	**Financier (18) - 19 - 20**	tolérance forte rhizomanie	Levée au champ (plantes/ha)	Montées /ha *	Racines n
	Situation classique (relatif par rapport au témoin)																
	Moyennes pluri-annuelles																
	Moyenne témoin T		71	57	76	76	7		4,5	105,5	18,7	19,7	100		98926	22	102,7
Tolérance Nématodes						(2018-)2019-2020											
2 ans	NEMATODES & CERCOSPORIOSE																
	Raison		77	71	86	65	7		93	99	100	99	**99**		98	0	99
	Portal		74	43	89	77	8		104	101	96	96	**95**		101	77	100
3 ans	NEMATODES																
	LisannaKws T		85	80	84	92	7		104	104	100	104	**104**		101	51	103
	Evamaria Kws T		81	85	73	93	6		103	97	103	101	**101**		100	0	97
	Tessilia Kws		81	81	76	91	6		92	102	101	103	**104**		100	51	100
	BTS 4860N T		78	69	81	80	7		97	103	99	102	**102**		99	0	102
	BTS 3480N T		75	72	71	87	7		99	97	103	100	**101**		96	0	97
	Eglantier T		72	60	83	60	7		100	100	97	96	**96**		102	26	101
	BTS 3305N		71	77	68	71	7		96	104	99	103	**103**		99	51	102
	Jinx T		70	86	66	63	6		96	99	99	98	**98**		98	0	98
	Bayamo T		51	10	62	69	8		100	100	99	99	**99**		105	77	103
	Balisto		51	18	57	72	8		95	99	100	99	**99**		101	26	102
2 ans	Caprianna Kws		66	42	70	80	7		87	107	99	106	**106**	+	100	0	108
	Gwendolina Kws		67	63	72	62	7		104	100	100	101	**101**		100	0	100
1 an	Camelia		54	26	60	69	6								102	0	107
	FD KungFu		51	16	61	65	7								105	0	107
2 ans	AUTRES VARIETES NEMATODES A TESTER																
	Bosley		77	74	86	62	7		79	99	100	99	99		98	26	99
	BTS 1280N		68	62	73	66	7		83	97	102	99	99		90	0	96
Tolérance Rhizoctone brun						(2018-)2019-2020											2
3 ans	RHIZOCTONE & CERCOSPORIOSE																
	BTS 605		88	81	88	94	6		88	97	102	98	**99**		101	0	97
3 ans	RHIZOCTONE + NEMATODES																
	Hendrika Kws		82	68	88	86	7		94	96	98	94	**94**	+	98	77	96
3 ans	RHIZOCTONE																
	Isabella Kws		83	96	80	77	6		95	97	98	95	**95**		100	0	98
	BTS 4190RHC		62	43	64	76	7		99	90	104	93	**94**		99	0	92
	Tiaris		57	19	72	64	7		71	93	98	90	**91**		102	26	93
2 ans	Annemonika Kws		74	63	74	85	6		86	98	100	97	**98**		86	0	99
	Tucson		61	50	70	53	7		91	98	98	96	**96**		103	77	102
	FD Clima		57	37	70	54	7		94	97	98	96	**95**		103	51	101
2 ans	AUTRES VARIETES RHIZOCTONE A TESTER																
	BTS 4665RHC		82	79	81	87	7		81	97	99	95	96		95	179	98
Variétés Classiques						(2018-)2019-2020											2
3 ans	Gondola Kws		85	88	83	87	5		84	100	101	100	**101**		98	0	102
	Annelaura Kws		84	85	81	89	7		79	97	103	100	**101**		98	77	98
	Xaviera Kws		75	80	72	79	6		94	101	101	101	**102**		103	51	100
	Amarok		63	46	70	66	7		76	101	98	99	**99**		102	26	102
	Aral		62	57	65	64	7		105	98	101	99	**99**		101	26	97
	FD Tee		51	19	59	67	7		92	100	100	100	**101**		101	0	102
2 ans	BTS 2385		70	46	82	69	6		85	98	101	99	**100**	+	101	128	99
	Equateur		70	46	82	69	8		84	97	98	95	**95**		102	26	97
	AUTRES VARIETES CLASSIQUES A TESTER																
2 ans	BTS 6740		77	81	76	76	6		80	106	98	104	104	+	100	26	107
	Florentina Kws		69	68	67	74	6		82	106	99	105	105	+	102	77	107
	Queena Kws		55	22	62	73	6		61	100	102	102	103		102	128	103
VARIETES A USAGE SPECIAL																	
Tolérance Conviso One																	2
1 an	Smart Jitka Kws		52	57	47	57	6								97	128	97
	ppds								*10,6*	*1,5*	*0,6*	***1,5***	***1,5***		*3,7*		*2,6*

Le tableau reprend à **gauche**, sous les bannières en bleu, les caractéristiques et performances de toutes les variétés en situation **classique**. Par condition classique on entend les situations sans rhizoctone ni problème spécifique de nématode (légères infestations possibles). Dans cette partie de gauche les résultats de TOUTES les variétés sont exprimés par rapport au témoin T (=100; Les valeurs absolues du témoin sont indiquées au dessus du tableau pour information).
A **droite** (sous la bannière verte), on retrouve les performances des variétés en situation **nématode**, regroupant les essais où les analyses de sol ont montré une infestation par le nématode à kyste (même témoin).
Afin de mieux caractériser la richesse des variétés, la valeur réelle est publiée à coté de la valeur relative (résultats 2020 uniquement).
(Temoin = =LisannaKws, Bayamo, Eglantier, Jinx, EvamariaKws, BTS 4860 N, BTS 3480 N)

RBAB 2020 (classement selon la santé du feuillage)

Richesse	Richesse*S	Financier 2020 (3)	Financier 2019 (3)	Financier 2018 (3)			Racines net t/ha	Richesse %	Sucre blanc t/ha	Financier (18) - 19 - 20	Racines net t/ha	Richesse	Richesse*S	Financier 2020 (3)	Financier 2019 (3)	Financier 2018 (3)	
							Situation nématodes (relatif par rapport au témoin)										
résultat annuel							moyennes pluri-annuelles				résultat annuel						
18,4	18,4	100	100	100		Moyenne témoin	102,4	18,7	19,3	100	105,4	18,4	18,4	100	100	100	
		2020	2019	2018			(2018-)2019-2020				2020				2019	2018	
					2 ans	PRIORITE : CERCOSPORIOSE											2 ans
100	18,4	**100**	**98**			Raison	98	100	99	**98**	99	100	18,3	**98**	**98**		
96	17,7	**95**	**95**			Portal	99	96	95	**94**	98	97	17,9	**95**	**94**		
					3 a	PRIORITE : NEMATODES											
100	18,4	**103**	**102**	**106**		LisannaKws	103	101	104	**104**	103	101	18,5	**104**	**103**	**105**	3 ans
103	19,0	**101**	**103**	**100**		Evamaria Kws	97	103	100	**100**	98	103	19,0	**102**	**101**	**98**	
102	18,7	**103**	**106**	103		Tessilia Kws	102	101	103	**104**	101	103	18,9	**105**	**104**	102	
99	18,1	**101**	**102**	**103**		BTS 4860N	103	99	103	**103**	101	99	18,1	**100**	**102**	**106**	
103	18,9	**101**	**102**	101		BTS 3480N	97	103	99	**100**	97	103	18,9	**101**	**100**	99	
97	17,8	**97**	**96**	**95**		Eglantier	101	97	97	**97**	101	97	17,8	**96**	**97**	**98**	
100	18,3	**102**	**102**	105		BTS 3305N	103	99	102	**102**	102	99	18,2	**101**	**102**	103	
100	18,3	**98**	**99**	**97**		Jinx	98	99	97	**97**	97	100	18,4	**98**	**98**	**95**	
98	18,0	**100**	**97**	**99**		Bayamo	101	99	99	**99**	102	97	17,9	**99**	**100**	**99**	
99	18,1	**100**	**97**	100		Balisto	99	100	99	**99**	101	98	18,0	**99**	**98**	101	
99	18,2	**108**	105		2 ans	Caprianna Kws	107	99	106	**106**	106	99	18,2	**105**	107		2 ans
101	18,5	**101**	100			Gwendolina Kws	101	100	102	**101**	99	100	18,4	**99**	102		
96	17,7	**102**			1 an	Camelia					107	96	17,6	**102**			1 an
96	17,6	**101**				FD KungFu					107	95	17,5	**101**			
					2 ans	AUTRES VARIETES A TESTER											2 ans
100	18,3	99	100			Bosley	99	100	99	99	99	100	18,3	100	99		
102	18,7	99	100			BTS 1280N	98	102	101	101	97	101	18,6	99	102		
020			2019	2018			(2018-)2019-2020				2020				2019	2018	
					3 ans												
101	18,5	**99**	**99**	**101**													
					3 ans	PRIORITE : RHIZOCTONE + NEMATODES											3 ans
97	17,8	**93**	**93**	**97**		Hendrika Kws	96	99	94	94	95	98	18,0	**93**	**93**	**96**	
98	18,0	**96**	**94**	**95**	3 ans												
104	19,0	**96**	**91**	**96**													
98	18,0	**91**	**88**	**93**													
100	18,3	**99**	**96**		2 ans												
98	18,0	**99**	**93**														
98	17,9	**99**	**92**														
					2 ans												
99	18,3	**98**	**93**														
020			2019	2018													
101	18,5	**103**	**97**	**103**	3 ans												
103	18,9	**102**	**101**	**99**													
102	18,7	**103**	**102**	**102**													
97	17,8	**99**	**94**	**104**													
101	18,5	**98**	**98**	102													
99	18,3	**102**	99	101													
101	18,6	**101**	99		2 ans												
98	18,0	**95**	**94**														
98	18,0	105	103		2 ans												
99	18,2	107	104														
102	18,7	106	100														
						VARIETES A USAGE SPECIAL											
020											2020						
99	18,2	**96**			1an	Smart Jitka Kws					98	98	18,0	**95**			1an
0,9	0,2	**2,8**	**2,1**	**3,1**		ppds	1,7	0,6	1,7	**1,7**	3,0	1,0	0,2	**3,2**	**2,9**	**1,6**	

(1) un chiffre de tolérance (100) ou de recouvrement élevé (9) indique une caractéristique positive. *appréciation négative* *appréciation positive*

(2) pourcentage de betteraves saines et livrables dans les essais contaminés par *Rhizoctonia solani*

(3) les résultats en gras sont obtenus sur lot commercial représentatif

* montées/ha , toutes dates de semis confondus, y compris pollution : l’importance de la barre représente le nombre de montées par rapport au témoin.

Stabilité des performances variétales

On entend par stabilité d'une variété les différences de rendement/richesse obtenus par la variété entre les années d'étude. Cette (in)stabilité peut être due à un changement de la composition variétale elle-même (stabilité génétique), mais aussi de l'influence de l'année (climat, levée, maladies, …) sur le comportement de la variété (stabilité agronomique). Si le changement génétique n'est pas autorisé, la stabilité agronomique est un facteur qui a son importance pour l'utilisateur.

L'amplitude des barres sur les graphiques exprime la stabilité : plus les barres sont longues, plus l'instabilité est grande entre les années, donc plus la variété est influencée par les conditions de l'année.
Des barres vers le bas montrent pour l'année considérée un moins bon rendement/richesse de la variété par rapport à sa moyenne pluriannuelle.
Les variétés les plus stables se retrouvent à gauche sur ces graphiques.

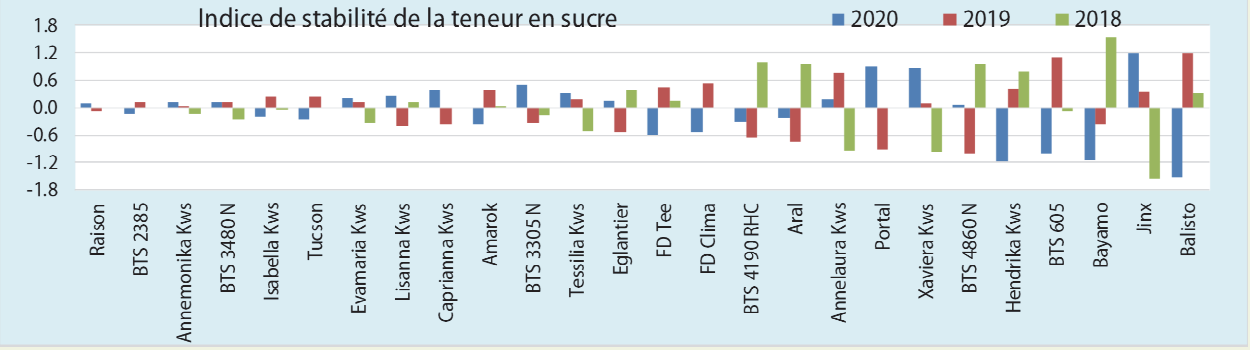

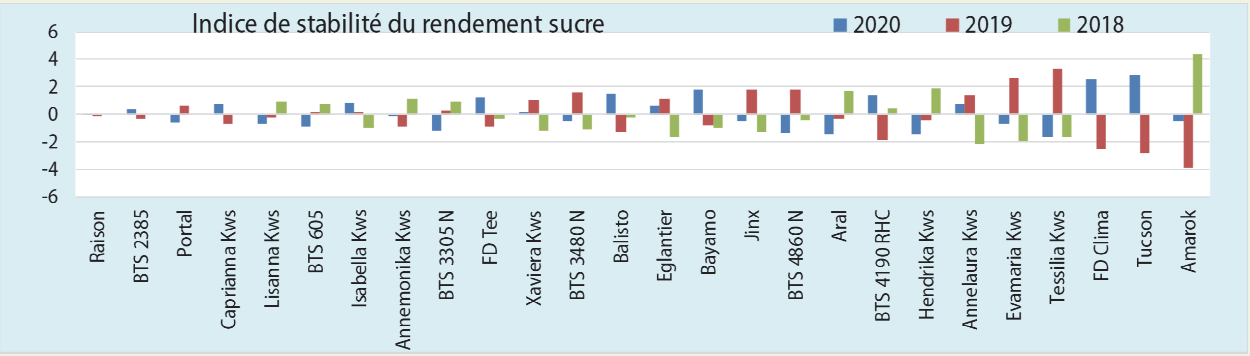

Rhizoctone brun

Avant de faire le choix pour une variété tolérante au rhizoctone brun, on s'assurera d'avoir étudié les facteurs de risque présents sur la parcelle, à savoir :

- Une rotation (fréquente) avec du maïs, surtout maïs grain. L'incorporation de matière non digérée est un facteur aggravant;
- Défaut de structure du sol, suite aux récoltes effectuées dans des conditions humides, même au cours des 5 dernières années;
- Présence de rhizoctone brun identifié sur la parcelle.

L'utilisation d'une variété tolérante attenue fortement la présence de betteraves pourries, mais n'exclut pas totalement. Potentiel de rendement et résistance sont souvent inversement liés, il s'agira de choisir le bon niveau de résistance. « Les variétés tolérantes n'offrent pas de solution si elles ne s'accompagnent pas de mesures agronomiques adéquates : rotation, respect de la structure du sol, pH optimal et fumure raisonnée ».

Chaque année, l'IRBAB étudie le potentiel des variétés ensemble avec les variétés classiques. La tolérance au rhizoctone brun est étudiée dans des essais spécifiques infectés naturellement. L'observation pendant la saison et la cotation de la pourriture de toutes les betteraves récoltées de l'essai permet de déterminer la tolérance à cette maladie.

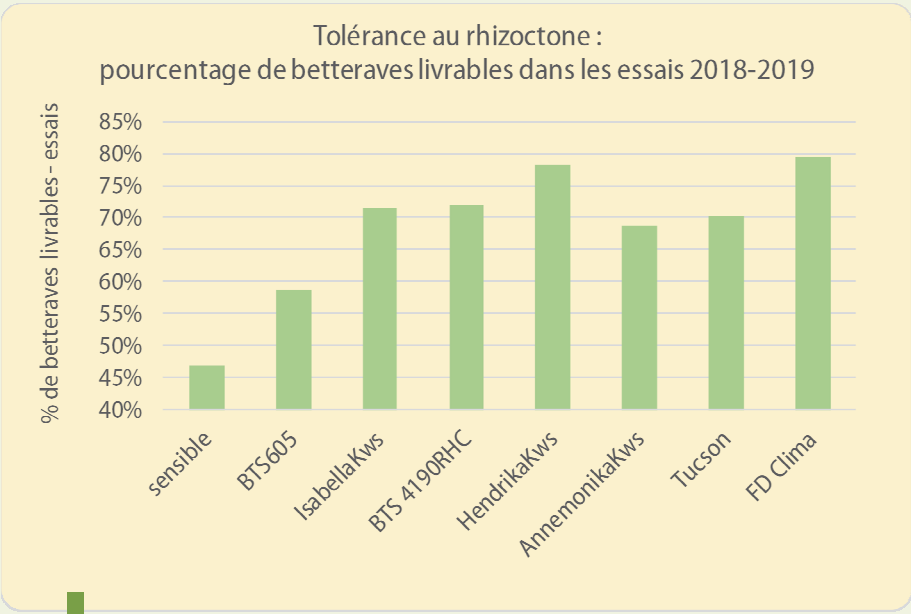

Tolérance des variétés au rhizoctone brun (2018-2019). Outre le rendement, le choix doit se porter sur la tolérance à la pourriture en fonction de la parcelle.

L'IRBAB tient à remercier tous les agriculteurs ayant permis l'étude des variétés en 2020.
Les essais ont été mis en place à Hees, Crisnée, Bleret, Oleye, Groot-Gelmen, Gingelom, Bertem, Avernas, Perwez, Marneffe, Acosse, Wagnelée, Pont-à-Celles, St Maria Lierde, Mévergnies, Briffoeil, Kwaremont.

Pour la clientèle de Iscal Sugar

Après la fin du système de quota et les changements dans la réception des betteraves en fonction des groupes sucriers, le Conseil d'Administration de l'IRBAB a décidé dès 2016 d'uniformiser la récolte et le calcul des résultats des variétés dans les essais à partir de la betterave entière effeuillée, sans décolletage correctif. Tous les chiffres repris dans les tableaux de cet article sont calculés sur base d'un achat betterave entière.

A la demande du Service Agronomique de Iscal Sugar et afin de permettre au planteurs de la Sucrerie de Fontenoy de comparer le taux de collet des différentes variétés testées, deux essais situés en Hainaut & Flandres ont été récoltés en betterave entière et décolletés manuellement dans le centre de réception.

Le graphique ci-dessous donne le taux de collet des différentes variétés par rapport au taux moyen (8%) de toutes les variétés. Il s'agit d'un taux de collet sur betterave entière non décolletée au champ (voir photo).

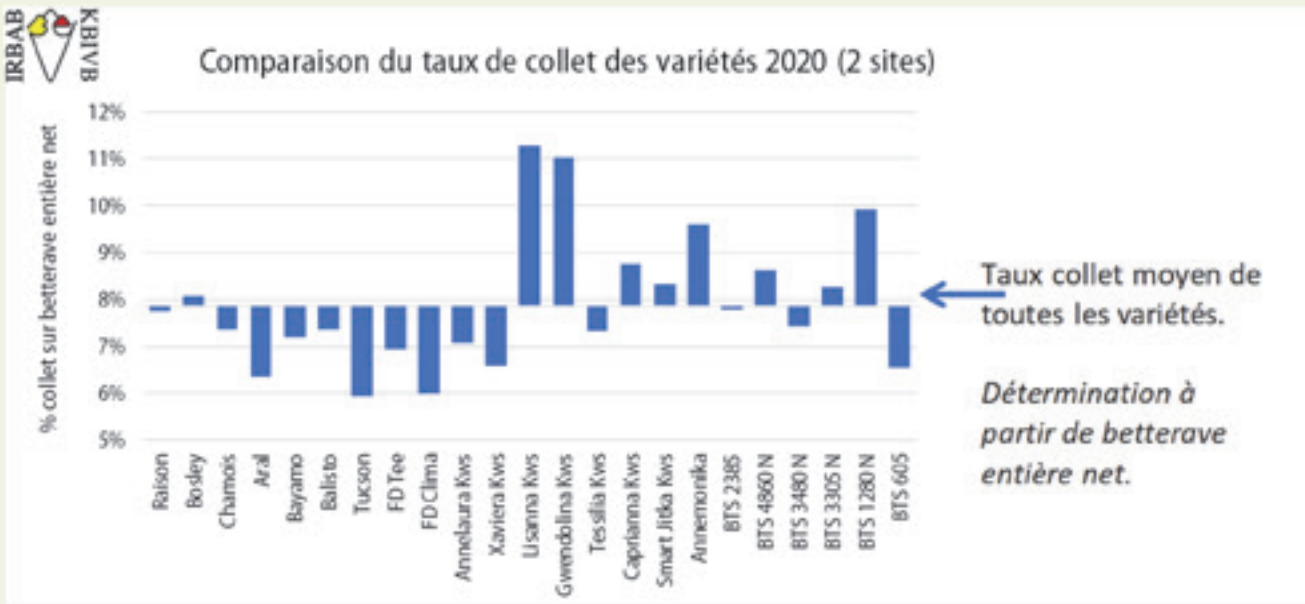

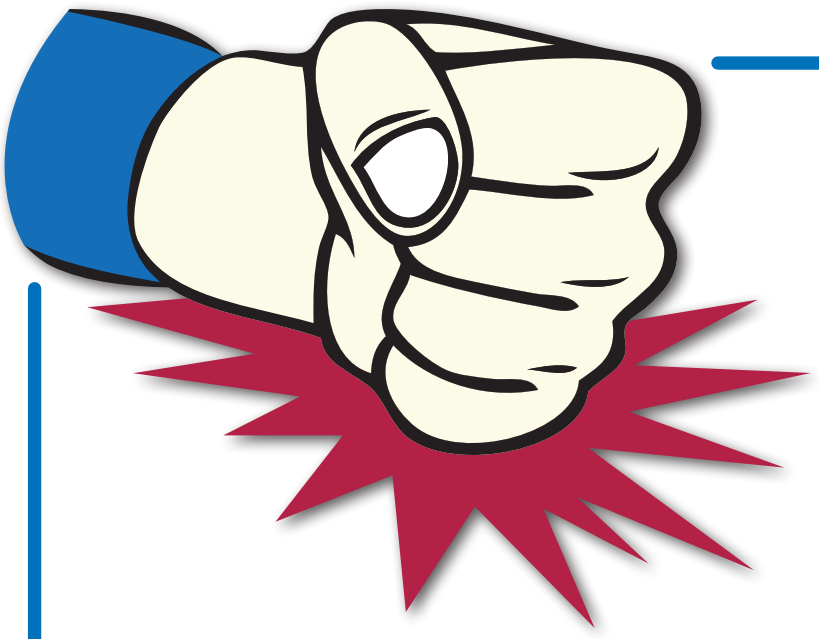

raison

la variété la plus polyvalente du marché

meilleure tolérance aux maladies foliaires

bosley

la génération 2020 assure !

génétique unique

la diversité génétique, c'est capital pour gagner en performance

Vous avez raison: semez Strube

et recevez des cadeaux

Strube - Bonus

à l'achat de 8 unités

masse carrée 4 kg
manche 90 cm
en bois Hickory
marque Polet

marteau 500 gr
manche en bois Hickory
marque Polet

à l'achat de 4 unités

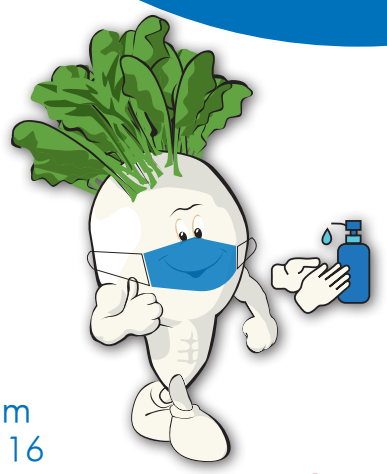

Strube Belgium
Rue des Praules 16
5030 Gembloux
T 081 600 699
info@strube.be
www.strube.be

strube
Pour les Pros
Voor de Professionelen

Un dividende brut de 1,2 % pour les planteurs SOPABE-T

Compte tenu des mesures de confinement d'application depuis le 2 novembre et face à l'impossibilité de se réunir, l'Assemblée générale de la coopérative SOPABE-T s'est tenue par vidéoconférence le 26 novembre dernier.

A l'ordre du jour, la présentation des comptes de l'exercice 2019/20. Le dividende des actions T pour l'année écoulée 2019 a été fixé à 0,10 € par action T, soit un rendement de 1,20 % et a été payé aux planteurs le 30 novembre 2020. Quant aux intérêts des obligations (0,11%) pour l'année 2020, ils seront payés le 15 janvier 2021. L'Assemblée a également approuvé une modification au Règlement d'Ordre Intérieur et le report provisoire des réunions de cercles d'obligataires pour décider de la conversion des emprunts obligataires restants. A la suite de l'Assemblée, Guy Paternoster, administrateur unique de la RT, a présenté les perspectives d'avenir de la RT et de Südzucker.

Un dividende de 0,10 euro par action T

La présentation des comptes lors de l'Assemblée générale concernait l'exercice comptable de la SOPABE-T allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. La situation du passif et de l'actif au 30 juin 2020 ainsi que les comptes de résultats sont présentés dans les deux tableaux ci-dessous. L'exercice 2019/2020 s'est clôturé avec un bénéfice courant avant impôts de 465.016,06 € contre 456.232,23 € en 2018/19. Comme l'an dernier, la principale source de revenus est l'attribution d'un dividende de 0,45 € par action RT détenue par SOPABE-T, soit un montant de 540.000,00 € auquel s'est ajouté lors de l'exercice 2019/20 l'attribution d'un dividende de 0,20 € par action Südzucker, soit un montant de 32.015,40 € pour les 160.077 actions Südzucker détenues par SOPABE-T lors du paiement du dividende en juillet 2019. A ce bénéfice courant a été ajoutée une reprise de réduction de valeur de 96.000 € des actions CropEnergies tandis qu'une réduction de réduction de valeur de 1.167.000 € des actions RT détenues par SOPABE-T a été actée. L'estimation de la valeur de l'action RT a en effet été revue à la baisse (de 6,01 € à 5,03 €) suite à un résultat d'exploitation négatif de la RT pour son exercice clôturé au 29.02.2020 et ce, pour la deuxième année consécutive. Compte tenu de ces deux éléments non récurrents et d'une charge d'impôts de 9.355,16 €, l'exercice s'est clôturé avec un résultat final négatif de 615.339,10 €.

L'organe d'administration a proposé d'affecter le résultat négatif de 615.339,10 € de la manière suivante :

- prélever un montant total de 918.411,40 € sur les réserves indisponibles pour apurer une partie des pertes résultant de la réduction de valeur des actions RT ;
- affecter le montant de 303.072,30 € à la rémunération des actions T pour attribuer un dividende brut de 0,10 € par action T (0,20 € l'an dernier). Les 3.030.723 actions T qui ont droit à un dividende pour l'année 2020 sont celles figurant sur le fichier arrêté au 31 décembre 2019 (en correspondance avec le fichier définitif des contrats de base de 2019). Rappelons que suite à la conversion des obligations de la 2e tranche et de la moitié des obligations de la 3e tranche réalisée le 31.1.2019, le nombre de parts T donnant droit à un dividende a pratiquement triplé, passant de 1.163.276 à 3.037.723. De plus, les recettes de l'exercice 2019/20 ne bénéficient pas encore des dividendes versés pour les 1.249.124 actions Südzucker supplémentaires achetées suite à la conversion au cours de l'exercice 2019/20.

L'ensemble des propositions pour répartir le résultat a été approuvé par l'Assemblée générale.

Modification du Règlement d'Ordre Intérieur

Dans le système de participation financière des planteurs dans la RT, le nombre de titres détenus doit rester proportionnel au contrat de base.

Depuis la campagne 2020, conformément à l'accord interprofessionnel, le contrat de base est exprimé en tonnes de betteraves à 18° Z plutôt qu'à 17°Z antérieurement. La règle de proportionnalité qui définit l'effort financier par tonne de betteraves en contrat a donc été modifié selon une règle de trois :

La règle de proportionnalité qui était de 12,61 € par tonne betteraves en contrat de base à 17° Z devient 13,35° Z par tonne de contrat de base à 18° Z.

L'article 3a) du règlement d'ordre intérieur qui définit l'effort de participation par tonne de betteraves du contrat de base) a été adapté pour tenir compte de ce changement. Les modifications ont été approuvées par l'Assemblée.

Report des réunions des cercles d'obligataires

Les emprunts obligataires restants (correspondant aux 3e et 4e tranches de participation) arrivant à échéance le 31 janvier 2021, il était prévu de réunir les planteurs de la RT en assemblées locales pour se prononcer quant à la poursuite de la conversion de leurs obligations en actions Südzucker. Suite aux mesures urgentes pour lutter contre la transmission du Covid-19, l'organisation de réunions physiques des cercles d'obligataires paraît impossible. Constatant cette probable impossibilité, l'organe d'administration a proposé de prolonger la durée de décision des cercles d'obligataires sur l'attribution de la partie restante des anciens emprunts obligataires jusqu'au 31 juillet 2021 (avec la possibilité dans le chef de l'organe d'administration de la prolonger une fois de plus de 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2022).

Cette prolongation ne modifie en aucune façon l'exécution de l'accord avec la SZVG et ne porte pas préjudice aux intérêts des obligataires. Les intérêts des obligations seront payés pour la période de prolongation.

L'organe d'administration convoquera dans la mesure du possible les réunions de cercles d'obligataires pour qu'ils se prononcent sur la double proposition suivante :

- Conversion au 31.1.2021 des obligations de la troisième tranche (6,8 M€) et de la quatrième tranche (11,0 M€) en actions T de la SOPABE-T et acquisition d'actions Südzucker pour un montant équivalent sur la période 2021-2022;
- Intégration de la SOPABE-T aux côtés des associations de planteurs allemands au sein de la SZVG selon les étapes prévues dans la convention entre SOPABE-T et SZVG du 10/6/2020.

L'Assemblée générale a approuvé le report des réunions de cercles d'obligataires proposé par l'organe d'administration.

La RT élargit sa gamme

Après l'Assemblée, Guy Paternoster, administrateur unique de la RT, a tout d'abord évoqué le bon déroulement de la campagne marquée par le Covid-19 : il y a eu de nombreux cas positifs parmi le personnel malgré des règles de sécurité très strictes. Jusqu'ici, le fonctionnement de l'usine n'en a pas été affecté mais les équipes qui ont dû suppléer aux absences sont fatiguées. Il ne fait pas de doute que cette crise impactera négativement les résultats de l'exercice actuel de la RT qui se clôturera le 29 février 2021. A l'échelle de Südzucker, les prévisions pour l'activité sucre sont moins bonnes que les précédentes à cause des réductions de production de sucre (rendements inférieurs en Allemagne et en Pologne) et des prix du sucre (le redressement des prix a été freiné par la baisse de la consommation suite aux confinements). En revanche, les secteurs des produits spéciaux (pizzas, …), des fruits et des biocarburants (CropEnergies) se portent bien et permettent de compenser les pertes de l'activité sucre.

Guy Paternoster s'est montré optimiste concernant l'avenir, estimant que le recentrage de Südzucker sur le marché européen et les mesures prises pour réduire les coûts et la capacité de production (fermeture de 5 usines, restructuration, etc) vont porter leurs fruits. Ce que vise la RT actuellement, c'est de développer des produits plus adaptés à la demande des clients (meilleure logistique, nouveaux produits et conditionnements, petits volumes, …) et des produits ayant une valeur ajoutée plus élevée (sucre spéciaux, sucres perlés, morceaux hexagonaux pour le marché français, mélasse pour l'alimentation animale, …). Un autre objectif de la RT, c'est d'être le plus concurrentiel avec des coûts de production les plus bas et cela passe par des usines qui tournent à pleine capacité avec des campagnes de 130 jours.

La RT continue à investir dans le sucre. Dans les trois sites du groupe, de nombreux investissements ont été réalisés pour sécuriser la fabrication (détecteurs de métaux, vidange des silos,…) pour améliorer et automatiser la cristallisation, augmenter le stockage ou pour diversifier les lignes d'emballage. Un investissement important vient d'être décidé à Tirlemont : une nouvelle tour de diffusion de 25 m de hauteur et de 12 m de diamètre qui remplacera la diffusion actuelle à partir de la campagne 2022.

Concernant l'évolution du prix du sucre, Guy Paternoster s'attend à un retour à la hausse au niveau européen car la production européenne est nettement inférieure à la moyenne et les stocks en baisse. Il invite les planteurs à maintenir les surfaces pour 2021 et idéalement à les augmenter pour les années futures. L'Assemblée a tempéré cet optimisme en invoquant les pertes de rendements liées à la jaunisse et aux moyens de lutte de plus en plus limités pour lutter contre les ravageurs sans compter le prix de la betterave qui n'est plus suffisamment rentable. Cette situation qui perdure risque de pousser certains planteurs à abandonner la culture betteravière.

Comptes de résultats de SOPABE-T pour 2019/2020	
Recettes	**682.841**
Dividendes actions RT	540.000
Dividendes actions Südzucker	32.015
Intérêts comptes bancaires + placements	53.501
Emoluments < RT	43.367
Produit achat/vente de Participations	13.958
Charges	**217.825**
Intérêts payés	20.487
Personnel	83.994
Frais de bureau (loyer, tél,…)	7.007
Experts, avocats, …	78.823
Réunions	8.003
Assurances CA	2.731
Charges financières	15.912
Divers (taxes, …)	868
Résultat récurrent	**465.016**
Produits non récurrents : reprise de réduction de valeur des actions CropEnergies	+96.000
Charges non récurrentes : réduction de valeur des actions RT	-1.167.000
Impôts	- 9.355
Perte de l'exercice en euros	**-615.339**

SOPABE-T: bilan au 30-6-2020	
Actif = 47,2 Mio €	
Actifs immobilisés	**22.796.851**
Participations	
Actions RT	6.040.687
Actions Südzucker	16.756.164
Actifs circulants	**24.428.966**
Placements	23.233.787
Liquidités	990.142
Précomptes à récupérer+ créances diverses	182.107
Intérêts à recevoir	22.930
Passif = 47,2 Mio €	
Fonds propres	**28.293.112**
Actions A	360.000
Actions B	49.668
Actions T	22.487.965
Primes d'émission (actions T)	2.609.897
Réserves	2.785.582
Dettes	**18.932.705**
Emprunts obligataires	18.601.704
Dividendes payables au 30 novembre 2020	303.072
Intérêts à payer pour les obligations (1-6/2020)	10.259
Dettes (factures à payer)	17.670

Participation 2021: que faire en cas de transfert de contrat?

Un planteur qui cède du contrat de base doit réduire sa participation; celui qui reprend du contrat doit l'augmenter. La solution la plus simple est un transfert direct entre eux à raison de 13,35 € par tonne de betteraves en contrat de base. Des formulaires de transfert entre planteurs sont prévus à cet effet.

En l'absence de repreneur, si vous souhaitez arrêter ou réduire votre contrat de base, des formulaires pour le remboursement de la participation par la SOPABE-T sont disponibles. ■

Infos et formulaires disponibles pour la campagne 2021:
-auprès de la SOPABE-T : contacter Martine Moyart au 02/551.11.78 ou par mail : participation@cbb.be;
-auprès de l'usine : contacter le service agronomique.
-sur le site de la CBB : www.cbb.be

Pays-Bas : pas de néonicotinoïdes en betteraves en 2021

En France et aux Pays-Bas, où une demande est en cours pour autoriser l'utilisation de néonicotinoïdes, l'Autorité néerlandaise de sécurité des produits alimentaires et de consommation (NVWA) a informé Cosun fin novembre-début décembre qu'une exemption pour le Cruiser SB en betteraves sucrières ne répondait pas aux conditions agricoles.

Cosun avait demandé une autorisation d'urgence pour utiliser le Cruiser SB à des doses plus faibles qu'auparavant afin de mieux lutter contre les insectes du sol et le virus responsable de la jaunisse qui posent problème en culture betteravière.

Cosun est déçu de la conclusion de la NVWA. D'une part, la NVWA affirme que le virus de la jaunisse ne peut être contrôlé avec les pesticides actuels. Ce devrait être une raison pour accorder une exemption. Par ailleurs, la NVWA ne s'attend pas à ce qu'il y ait suffisamment d'autres options de contrôle au cours de la période transitoire de trois ans. Cosun n'est pas d'accord. Cosun continue d'exhorter le gouvernement à mettre plus de moyens à la disposition de la recherche pour accélérer le développement de solutions alternatives.

Cosun a également demandé une nouvelle exemption pour les produits Batavia et Closer. Elles sont cruciales dans la lutte contre les pucerons, maintenant qu'il n'y aura plus d'exemption pour l'utilisation de Cruiser SB.

Plaintes à l'OMC contre l'Inde : poursuite des audiences

Deux ans après le dépôt d'une plainte contre l'Inde auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les audiences du tribunal international vont se poursuivre par vidéoconférence en raison de COVID-19. Objet de cette plainte : les subventions accordées aux producteurs de canne à sucre indiens et qui ont provoqué une surabondance de sucre sur le marché mondial.

L'Australie, le Brésil et le Guatemala qui ont déposé la plainte à l'OMC ont été rejoints par d'autres plaignants qui estiment que les subventions de l'Inde ont provoqué une baisse des prix du sucre sur le marché mondial. Les membres de l'Alliance mondiale pour le sucre soutiennent la demande de l'Australie, du Brésil et du Guatemala pour supprimer les subventions à l'exportation et le soutien des prix intérieurs de l'Inde.

L'Alliance, qui représente 85% des exportateurs mondiaux de sucre de canne, a déclaré que le marché mondial du sucre n'avait pas besoin de la menace de l'Inde d'un nouveau cycle de subventions au sucre, qui font baisser le prix mondial du sucre et imposent un coût énorme aux producteurs de sucre dans le monde. Selon l'Alliance, lorsque l'Inde abandonnera son programme de subventions au sucre, les prix mondiaux du sucre augmenteront pour atteindre leur juste valeur permettant d'exporter commercialement et équitablement. L'Alliance mondiale du sucre a appelé l'Inde à envisager des solutions ne faussant pas les échanges pour traiter ses excédents de sucre, comme le développement de son marché de l'éthanol.

Une décision de l'OMC est espérée en 2021.

Nouvelles du Sud de l'Allemagne du Sud

Les planteurs de betteraves du Sud de l'Allemagne, avec lesquels SOPABE-T développe une coopération d'actionnaires au sein de Südzucker, sont gravement touchés par les conditions économiques défavorables du secteur (fin du système des quotas, chute des prix du sucre,…) et doivent en plus faire face à des défis majeurs en culture betteravière.

En Allemagne, l'interdiction européenne de l'utilisation des néonicotinoïdes n'est pas tempérée par des approbations nationales d'urgence et comme le traitement des semences n'a pas protégé les betteraves contre les insectes à leur stade précoce depuis quelques années, l'augmentation de la population de pucerons entraîne d'importantes pertes de rendement dues à la jaunisse.

En outre, une maladie jusqu'alors inconnue en Allemagne, transmise par les cicades, entraîne le problème des betteraves à faible teneur en sucre. Ces maladies, ainsi que la sécheresse persistante, ont conduit à des résultats de récolte insatisfaisants dans de nombreuses régions du Sud de l'Allemagne au cours des trois dernières années.

Enfin, contrairement à un certain nombre de pays, les betteraviers allemands ne reçoivent pas de paiements directs couplés, ce qui constitue pour eux un désavantage concurrentiel majeur. À long terme, les agriculteurs pourraient même trouver plus intéressant de cultiver d'autres plantes et leur volonté de cultiver des betteraves sucrières pourrait diminuer. Malgré la situation difficile actuelle, VSZ, l'association des planteurs d'Allemagne du Sud, est convaincue qu'avec des conditions de concurrence équitables, elle continuera à pouvoir produire des betteraves sucrières pour le marché européen.

Agrana poursuit la transformation de la betterave sucrière sur deux sites en 2021

Le conseil d'administration d'Agrana a décidé fin novembre de poursuivre enfin la transformation de la betterave sucrière autrichienne sur ses deux sites en 2021. Cela signifie que les sucreries de Tulln et de Leopoldsdorf, toutes deux situées en Basse-Autriche, resteront opérationnelles.

Pour rappel, la filiale Südzucker avait promis la fermeture de Leopoldsdorf si les semis de betteraves n'atteignaient pas au moins 38.000 ha l'année prochaine (voir Le Betteravier de décembre 2020, page 8). Finalement, la superficie de betteraves sous contrat sera d'environ 38.200 hectares pour la saison 2021, ce qui est commercialement viable.

Au cours des cinq dernières années, la superficie betteravière en Autriche est passée de 45.000 à 34.000 ha, soit une baisse de près de 25 %. La fermeture de Leopoldsdorf aurait réduit cette superficie à 25.000 hectares seulement.

- **le meilleur compromis richesse/racine (106,6 T)**
- collet resserré :
  idéal pour le microtopping / faible tare collet

IRBAB	'20	'18-'19-'20
Richesse	18°	18,8°
Sucre Kg/Ha	19.188 Kg	

- excellente résistance à la montaison
- **très bonne résistance à la cercosporiose**
- très bonne conservation en silo

IRBAB	'20
Rdt racine	106,6 T à 17,8°
Sucre Kg/Ha	18.975 Kg

SESVANDERHAVE
sugar beet seed

www.sesvanderhave.be
follow us on #APassionThatGrows

Tares, richesses et matière sèche des pulpes

Semaines			Betteraves décolletées							Pulpes		
			Richesse	Tare totale	Tare terre			Tare collet		PH	PSP	PS
				/Brut	/Brut			/Brut	/Net			
					AXES	FAUX-AXES	CU					
Fontenoy (Iscal)	14/09/2020	20/09/2020	17,20	8,13	3,37		2,10	6,03	7,19			
	21/09/2020	27/09/2020	17,58	9,02	4,65		2,78	6,08	7,17		23,34	
	28/09/2020	4/10/2020	17,42	10,99	7,24		4,84	5,85	6,33		24,16	
	5/10/2020	11/10/2020	17,09	12,59	9,07		6,04	6,08	6,68		24,88	
	12/10/2020	18/10/2020	17,10	12,63	10,15		5,98	6,24	6,93		24,38	
	19/10/2020	25/10/2020	17,28	12,05	8,86		5,20	6,73	7,49	10,43	24,12	
	26/10/2020	1/11/2020	17,37	12,08	8,13		5,13	6,89	7,67	10,35	24,54	
	2/11/2020	8/11/2020	17,25	12,76	8,79		4,95	7,35	8,12		24,36	
	9/11/2020	15/11/2020	17,40	12,60	7,97		5,04	7,15	7,81		24,46	
	16/11/2020	22/11/2020	17,25	12,82	8,94		5,06	7,06	7,80		24,37	
	23/11/2020	29/11/2020	17,32	11,89	8,40		5,21	6,32	7,51	9,18	24,22	
Campagne			17,30	11,76	8,32		4,85	6,56	7,33	9,86	24,15	
Semaines			Betteraves entières							Pulpes		
			Richesse	Tare totale	Tare terre			Tare végétale	BNC	PH	PSP	PS
				/Brut	/Brut			/Brut				
					AXES	FAUX-AXES	CU					
Longchamps (RT)	14/09/2020	20/09/2020										
	21/09/2020	27/09/2020										
	28/09/2020	4/10/2020	17,87	6,43	8,05	5,43	6,01	0,08	6	17,16	23,32	
	5/10/2020	11/10/2020	17,41	7,27	8,15	7,01	6,97	0,11	4		23,90	
	12/10/2020	18/10/2020	17,21	7,16	8,66	6,96	6,70	0,20	4		23,34	
	19/10/2020	25/10/2020	17,17	5,49	6,42	4,11	5,30	0,11	5		23,42	
	26/10/2020	1/11/2020	17,21	6,09	6,87	6,54	5,82	0,10	5		23,67	
	2/11/2020	8/11/2020	17,21	6,26	8,15	6,16	5,86	0,14	4	9,84	23,58	
	9/11/2020	15/11/2020	17,35	6,07	6,90	6,20	5,80	0,13	4	12,25	23,92	
	16/11/2020	22/11/2020	17,25	6,17	6,75	5,69	5,96	0,12	5		24,20	
	23/11/2020	29/11/2020	17,30	5,53	6,84	4,98	5,13	0,19	4	11,88	23,84	
Campagne			17,30	6,26	7,43	5,85	5,93	0,14	4	12,28	23,69	
Tienen (RT)	14/09/2020	20/09/2020										
	21/09/2020	27/09/2020										
	28/09/2020	4/10/2020	17,71	4,26	5,60	3,99	3,81	0,28	6		24,19	
	5/10/2020	11/10/2020	17,35	4,74	5,79	4,43	4,26	0,29	5		24,55	
	12/10/2020	18/10/2020	17,34	4,17	4,57	3,57	4,07	0,13	4		24,96	
	19/10/2020	25/10/2020	17,47	3,90	5,34	3,40	3,65	0,18	4		25,02	
	26/10/2020	1/11/2020	17,56	4,22	5,23	4,21	3,84	0,25	4		24,69	
	2/11/2020	8/11/2020	17,61	4,41	6,27	4,12	3,99	0,30	4		23,63	
	9/11/2020	15/11/2020	17,73	4,35	5,01	3,91	4,13	0,20	3		24,43	
	16/11/2020	22/11/2020	17,84	4,36	5,39	3,41	4,10	0,26	3		24,84	
	23/11/2020	29/11/2020	17,82	4,02	4,78	3,46	3,80	0,21	4		24,19	
Campagne			17,61	4,26	5,31	3,84	3,95	0,24	4		24,50	

NB Données indicatives - Tare collet Iscal Sugar: vert et betteraves pourries inclus - BNC= Betteraves Non Conformes

La Commission craint le dumping du bioéthanol sur le marché de l'UE

La Commission européenne a placé les importations de bioéthanol dans l'UE sous surveillance par crainte d'une concurrence déloyale, rapporte VILT. En effet, suite à la pandémie de Covid-19 et à la baisse de consommation des carburants, de nombreux pays écoulent leur surplus de bioéthanol à bas prix dans l'UE, ce qui pourrait nuire au secteur européen des carburants renouvelables.

Les importations de bioéthanol à bas prix ont considérablement augmenté ces derniers mois, c'est pourquoi la Commission prend donc des mesures pour mieux surveiller le volume des importations. La surveillance a été demandée par la France et soutenue par la grande majorité des États membres.

Les importations ont été multipliées par cinq en deux ans, selon ePURE, l'Association européenne pour l'éthanol renouvelable : les importations d'éthanol renouvelable comme carburant dans l'UE ont fortement augmenté : de 87 600 tonnes en 2017 à 536 200 tonnes en 2019. Selon ePURE, les producteurs étrangers qui ont accumulé des stocks importants suite à la pandémie pourraient vouloir les vendre par tous les moyens possibles.

La Belgique compte trois producteurs de bioéthanol : AlcoBioFuel à Gand, Biowanze à Wanze et Tereos Syral à Alost. La production belge de bioéthanol s'élève à 490 millions de litres et est produite à partir d'amidon de céréales et de sucre de betterave.

Bioplastiques : avancées en Thaïlande et au Brésil

A l'avenir, la Thaïlande veut développer la production de bioplastique en tandem avec l'industrie sucrière et ambitionne de devenir le centre de l'industrie biochimique au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est d'ici 2027, selon Vietnam Plus.

Selon le Bureau du Conseil de la canne et du sucre, la production de bioplastiques à partir du sucre est très prometteuse. Le projet vise à soutenir les producteurs de canne à sucre en augmentant le prix de la canne et en développant des produits à haute valeur ajoutée. La Thaïlande est le plus grand producteur de plastique de la région, produisant une gamme de matières plastiques pour les ventes intérieures et extérieures.

Au Brésil, le groupe pétrochimique brésilien Braskem a mis au point une technologie permettant de produire des bouteilles en plastique PET à partir de sucre brut, selon O Globo. Cette technologie a été développée en partenariat avec la société danoise Haldor Topsoe dans le cadre du plan de Braskem visant à réduire ses émissions de CO_2. Elle a permis de produire du monoéthylène glycol, la matière première pour la production de PET, en utilisant du sucre extrait de la canne à sucre. La construction d'une usine pour produire le nouveau PET est envisagée.

La sécurité sur la voie publique : l'affaire de tous !

Il n'est jamais agréable d'entendre des riverains se plaindre de la profession d'agriculteur surtout que tout le monde le sait, l'agriculture est indispensable à notre société ! Certaines plaintes sont justifiées, d'autres moins, parfois vous êtes encore occupés à charger, alors qu'on vous interpelle sur la propreté de la route … Malgré cela, la sécurité est la responsabilité de tous et respecter les règles permet d'éviter des accidents mais aussi de maintenir une bonne image de la profession ! La moitié de la campagne est passée et comme souvent, il y a un peu de laisser-aller dans les campagnes, voici un rappel des règles et des bonnes pratiques !

Rappel des bonnes règles de chargement des betteraves et de transport sur la voie publique.

En résumé, la loi dit :

- Il est défendu de gêner la circulation ou de la rendre dangereuse, soit en jetant, déposant, abandonnant ou laissant tomber sur la voie publique des objets, etc.
- L'usager est tenu de prendre toute mesure de nature à éviter de causer des dégâts à la voirie. Pour ce faire, les conducteurs doivent, soit modérer leur allure ou alléger le chargement de leur véhicule, soit emprunter une autre voie
- Le chargement d'un véhicule doit être disposé de telle sorte que, dans des conditions de route normales, il ne puisse traîner ou tomber sur la voie publique ;
- Le compartiment de chargement doit être couvert s'il existe un risque qu'une partie du chargement tombe ou soit balayée depuis le sommet du véhicule.

Chacun est responsable de son chargement oui ! Mais attention à l'image de la profession !

Chacun reste responsable de son chargement sur la route mais c'est toute la profession qui pâtit lorsque des betteraves « volantes » se retrouvent sur les trottoirs, les voies cyclables ou même les ronds-points. Merci donc de faire attention lors du chargement des bennes et aux betteraves en équilibre sur les ridelles. Une betterave volante semble anodine mais sur la tête d'un enfant, dans les roues d'un vélo, les conséquences peuvent être désastreuses. De plus, à terme cela risque à conduire à une réglementation plus sévère comme le bâchage des betteraves !

Pour la boue sur les routes, il ne s'agit pas de trouver un coupable mais d'éviter des accidents !

A cette saison-ci, la boue sur les routes est une autre cause d'accident. Même si la responsabilité finale repose chez celui qui a sali la route, chaque planteur doit se sentir responsable de la situation pour ses propres betteraves. Aller au tas lors du chargement, être présent lors de l'arrachage permet d'éviter bien des soucis. Ainsi, comme le dit l'accord interprofessionnel, dans un souci de durabilité de la filière Betteraves-Sucre, afin de limiter l'impact du secteur betteravier sur la société dans le sens large et sur le voisinage des lieux de chargement des betteraves, le Planteur propriétaire des betteraves assiste, si besoin, au maintien d'un état de propreté et sécurité de la voie publique, pendant et après le chargement de ses betteraves, de façon telle que des situations dangereuses pour la circulation soient évitées.

Des solutions existent pour éviter les accidents : mettre des panneaux pour signaler une chaussée glissante, nettoyer la route, sécuriser son chargement, éviter les surcharges, ne pas oublier de bâcher ses pulpes,..

La boue et les betteraves sur les routes ne peuvent pas être la cause d'accidents mortels !

Judith Braconnier, Secrétaire Fédé-RT

Les panneaux rappellent les règles et les bonnes pratiques

Bientôt au bout d'une année particulière en chicorées

La très bonne arrière-saison a permis un arrachage dans des conditions favorables. La tare terre observée en moyenne est bonne. Une amnistie sur les pénalités de la tare terre a été accordée pour les chicorées récoltées juste avant cette belle période, dans les fortes pluies du mois d'octobre. Pour rappel, une pénalité tare terre à hauteur de 5€/ tonne de tare est appliquée si la tare est trop élevée par rapport à la moyenne journalière. Ces seuils à ne pas dépasser sous peine de pénalité diffèrent si les chicorées sont déterrées ou non et sont consultables dans l'annexe 1 du contrat.

En cette fin de mois de novembre et début de mois de décembre, des pluies abondantes sont finalement réapparues et les derniers feux verts ont été donnés.

Attention : le champignon Sclérotinia, responsable de la pourriture de la chicorée, a été observé. Dans une moindre mesure que l'année dernière mais il est présent. Soyez vigilants si vous avez des chicorées mises en tas qui ne seront pas chargées dans l'immédiat. Si vous observez un développement du champignon, contactez votre agronome.

Au niveau du chargement, différents aspects ont été discutés avec Beneo-Orafti. L'usine a reçu plusieurs interpellations au niveau des matraques, ces gros tubes en caoutchouc qui pressent les chicorées sur les rouleaux axiaux des déterreuses. Ces interpellations allaient dans les deux sens, certaines soulignant la trop grande action des matraques provoquant de pertes élevées au niveau des chicorées et d'autres reprochant l'action trop faible et donc leur inefficacité par rapport à la terre. Le bon compromis doit être trouvé. Face aux différentes remarques, il a été décidé de laisser le soin au grutier de régler au mieux les matraques en fonction de son expérience de campagne.

De plus, l'incertitude sur la charge incomplète dans le camion de fin de silo a été soulevée. En tant que planteurs, nous sommes souvent avertis du poids de fin de silo déclaré à l'usine par un SMS arrivant après le départ de la grue. Il n'est alors plus possible de contester si l'on n'est pas d'accord avec ce poids. Vous pouvez demander au grutier, au moment du chargement de la fin de silo, ce qu'il a noté. L'OPCO vous y encourage. Et Beneo-Orafti nous invite à contacter l'agronome en cas de désaccord avec ce poids. Cette manière de procéder enlève les dernières incertitudes qui pourraient rester au niveau des poids que l'usine prendra en compte pour le paiement.

Enfin, par rapport au planning de chargement, les aléas de la campagne (fortes précipitations, pannes de matériel, …) font que celui-ci est parfois perturbé de quelques jours. Il ne faut pas hésiter à contacter l'agronome responsable de votre grue pour s'informer de l'évolution du planning. La communication planteur-agronome permettra le déroulement optimal des différents chargements.

N'oubliez de prévenir via le portail, e-mail ou téléphone lorsque l'arrachage est réalisé pour vous assurer de garder votre prime d'efficacité logistique.

La saison se terminera, selon les prévisions, dans le courant de la première semaine de janvier.

En cas de problème concernant votre livraison ou tout autre problème, veuillez contacter le délégué de votre Organisation de représentation à l'usine (tél 019 679 006) ou contacter le secrétariat de l'Organisation à l'adresse opco@skynet.be

Bonne fin de saison et portez-vous bien.

L'OPCO

Arrachage bâclé : le fruit d'une année de travail perdu !

La plupart des arrachages sont bien réalisés et c'est avec brio que tous les entrepreneurs se sont adaptés à la betterave entière pour la quatrième année consécutive ! Vu l'avancée de la campagne, il ne s'agit pas ici de rappeler les bonnes pratiques d'un arrachage mais de faire le point sur ce qu'il ne faut pas faire !

Le fruit d'une année culturale, nous le savons est la récolte et lorsque celle-ci est faite en conditions désastreuses, il est parfois difficile de se taire. Chaque planteur et le syndicat betteravier font de leur mieux pour que le revenu soit le meilleur possible et vous le savez tous, depuis l'arrêt des quotas, chaque euro compte !

Entrepreneurs, chauffeurs soyez donc attentifs ! Car un chauffeur trop rapide et peu attentionné, c'est :
- des betteraves trop décolletées;
- des pertes aux champs;
- des betteraves abîmées et sans pointes;
- des tas presque impossibles à bâcher.

Nous sommes tous responsables du travail au champ et nous connaissons l'importance d'être sur place lorsqu'un travail par un tiers est réalisé. Malgré cela, il n'est pas toujours possible d'être sur tous les fronts en même temps. Constater 20 % de pertes liées à un travail mal fait en condition optimale : c'est dur à accepter !

Merci à vous tous qui continuez à bien travailler et beaucoup de vigilance à vous, qui estimez que quelques heures de travail gagnées peuvent valoir la peine par rapport au labeur de toute une année culturale !

Décolletage excessif

Pertes au champ

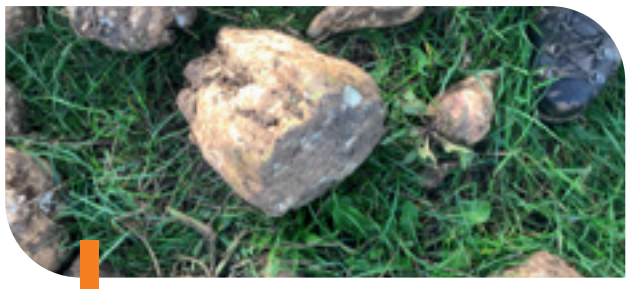
Betteraves abîmées et épointées

Tas irréguliers

Difficultés de bâchage

SOPABE paie un dividende brut de 2 % à ses planteurs

En raison des mesures sanitaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée générale de la SOPABE s'est tenue par vidéoconférence le 24 novembre dernier. A l'ordre du jour: la présentation des comptes de l'exercice 2019/20 et la fixation du dividende qui a été payé aux planteurs le 30 novembre dernier. Après l'Assemblée, Jérôme Lippens, administrateur délégué d'ISCAL SUGAR, était invité à parler des perspectives d'avenir de l'entreprise.

La présentation des comptes concernait l'exercice comptable de la SOPABE du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.
La situation du passif et de l'actif au 30 juin 2020 ainsi que les comptes de résultat sont présentés dans les 2 tableaux ci-dessous.

L'exercice 2019/20 s'est clôturé par un résultat négatif de 1.566.810,64 € à comparer au bénéfice de 1.450.528,29 € de l'an dernier. La chute du résultat s'explique par la conjonction des facteurs suivants :
- la réduction de valeur des actions ISCAL détenues par SOPABE pour l'exercice 2019/20. Cette réduction fait suite à la baisse, pour la deuxième année consécutive, du résultat d'exploitation d'ISCAL en raison de la baisse des ventes de sucre en prix et en volumes. L'examen des comptes d'ISCAL clôturés au 31.3.2020 conduit à estimer la valeur de l'action ISCAL à 0,67 € alors qu'elle était valorisée à 0,80 € dans les comptes de SOPABE depuis 2012. Au total, la réduction de valeur des 11.282.881 actions ISCAL détenues par SOPABE s'élève à 1.500.000,00 €.
- l'absence de distribution d'un dividende par ISCAL cette année alors que l'an dernier, des produits financiers non récurrents (suite aux retombées financières de la vente des actions Naturex par SGD dans laquelle ISCAL avait investi 41,8 M€) avaient permis à ISCAL de distribuer un dividende exceptionnel de 0,135 € par action ISCAL, soit un montant total pour SOPABE de 1.519.363,59 €. La non distribution de dividende pour les actions ISCAL impacte fortement le résultat de SOPABE vu que celles-ci constituent la principale recette de SOPABE.

Un dividende de 0,02 euro par action S comme l'an dernier

L'organe d'administration de la SOPABE a proposé d'absorber la perte de 1.566.810,64 € en prélevant un montant de 1.566.810,64 € sur les réserves indisponibles. L'organe d'administration a également proposé de prélever sur les réserves indisponibles un montant de 228.624,16 € et de l'affecter à la distribution d'un dividende brut par action S de 0,020 € comme l'an dernier pour rémunérer les 11.431.208 actions S qui ont droit à un dividende pour l'année 2019 et qui sont celles figurant sur le fichier arrêté au 31 décembre 2019. Cette distribution est justifiée par l'affectation aux réserves indisponibles d'une grande partie du bénéfice exceptionnel de SOPABE l'an dernier. Au total, pour absorber la perte de l'exercice et distribuer un dividende aux détenteurs d'actions S de la SOPABE, un prélèvement de 1.795.434,80 € sur réserves indisponibles a été proposé par le Conseil d'administration. L'ensemble des propositions pour répartir le résultat a été approuvé par l'Assemblée générale.

Perspectives pour ISCAL

Concernant le déroulement de la campagne, Jérôme Lippens, administrateur délégué d'ISCAL, qui a pris la parole après la fin de l'Assemblée générale, estime que l'usine tourne bien sans pourtant atteindre sa pleine capacité. A mi-campagne, il apparaît que les rendements sont moins bons que prévus ce qui entraînera une production de sucre elle- aussi moindre que prévu. Quant aux prix du sucre sur le marché européen, c'est le statu quo depuis plusieurs mois en raison de la baisse de consommation suite au Covid. Les ventes de sucre d'Iscal en début de campagne ont été conclues jusqu'ici à un prix inférieur au prix escompté. En cause, la pression sur les prix à la baisse car la plupart des producteurs de sucre européens se sont retrouvés avec des stocks de sucre invendus suite au premier confinement et aux limitations de rassemblement qui ont perduré tout l'été. Pour la prochaine campagne, les inconnues sont nombreuses: prolongation de l'épidémie de Covid-19, issue Brexit (une sortie sans accord nous sera défavorable), nouvelle baisse des rendements betteraviers (pression des maladies, suppression de matières actives), concurrence accrue, … ISCAL vend son sucre exclusivement sur le marché européen et essentiellement à une clientèle industrielle belge fidèle. L'un de ses objectifs est d'être plus flexible pour continuer à servir cette clientèle et à étendre ses services à d'autres partenaires industriels proches de l'usine. ISCAL continue à investir pour continuer à améliorer la gestion de l'énergie dans le cadre des objectifs du Green Deal mais aussi pour augmenter la capacité de stockage de l'usine. Une demande de permis a été introduite pour construire un silo de stockage de sucre d'une capacité de 80.000 tonnes a été introduite d'ici le printemps 2021. Ce stockage supplémentaire permettrait de profiter des ventes de sucre en spot (plutôt qu'en contrat à terme) à des prix plus élevés.

Tableau 1 : Compte de résultats de SOPABE pour 2019/2020

Recettes	**9.052**
Intérêts comptes bancaires + placements	2.948
Emoluments (CA	6.000
Divers	104
Dépenses	**75.863**
Personnel	55.996
Frais de bureau (loyer, téléphone,…)	4.421
Expert, notaire,…	7.048
Réunions	4.614
Assurance juridique administrateurs	2.731
Frais financiers	185
Divers (taxes,…)	868
Charges non récurrentes Réduction de valeur des actions ISCAL	-1.500.000
Résultat de l'exercice	**-1.566.811**

Tableau 2 : Bilan de la SOPABE au 30 juin 2020

Actif = 11,9 M €		Passif = 11,9 M €		
Actifs immobilisés	**7.518.231**	**Fonds propres**		**11.673.860**
Participation ISCAL		Apports		
11.282.881 actions ISCAL	7.518.231	Actions A		126.000
		Actions B		19.552
		Actions S	apports	5.715.604
			primes d'émission	2.864.495
		Réserves		2.948.209
Actifs circulants	**4.391.670**	**Dettes**		**18.932.705**
Placements	3.094.661	Dividendes à payer parts S		228.624
Liquidités	1.294.960	Factures et dettes diverses		7.417
Précomptes à récupérer	905			
Intérêts à recevoir (non échus au 30.06.2020)	1.144			

Interview d'un planteur de betteraves CONVISO® SMART KWS en 2020.

CONVISO® SMART

www.kws.com/be/fr

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856

KWS®

François Devillers est agriculteur à Villers-le-Bouillet en Hesbaye liégeoise. La ferme familiale est constituée essentiellement de grandes cultures. On y cultive la betterave, le froment, l'escourgeon, l'épeautre, le lin, la pomme de terre, le pois et le colza. En 2020, François a fait le choix de semer des betteraves CONVISO® SMART. Voici ses impressions après cette expérience culturale.

Pourquoi la technologie CONVISO® SMART KWS ?
« La première raison est le nombre réduit de passages pour le désherbage car cette année la parcelle était assez éloignée de la ferme. Le deuxième facteur est l'efficacité et la simplicité du désherbage. Sur la terre nous savions que nous aurions des problèmes de renouées, de graminées et des repousses de colza très difficile à contrôler avec les produits classiques. »

Et le désherbage en pratique ?
« Le semis s'est déroulé le 6 avril. Malgré la sécheresse la levée a été irréprochable. Le premier traitement a été réalisé le 26 avril lorsque les premières adventices ont atteint le stade 2 vraies feuilles soit 20 jours après le semis.

Le stade 2 vraies feuilles des nouvelles adventices était atteint le 22 mai. C'est à ce moment que la deuxième application a été réalisée soit près d' 1 mois après le premier traitement.

A chaque passage, ½ litre de CONVISO® ONE avec un partenaire à base de phenmédiphame ont été utilisés. Après un peu d'attente, nous avons pu constater un désherbage excellent sur renouées, vulpins et colza. Sur une bordure même les rumex ont été éliminés ! Avant sans le système CONVISO® SMART, avec ces adventices on devait toujours ajouter des produits moins sélectifs ou travailler avec des fortes doses qui entrainaient toujours un freinage, maintenant avec le CONVISO® SMART plus rien de tout ça ! »

François Devillers, Pierre Aubin et Renaud Gustin

Quels en sont les grands avantages ?
« Une facilité de désherbage indéniable en seulement 2 passages. Le contrôle des adventices difficiles est impressionnant tant au niveau des dicotylées comme les renouées, le colza que sur les graminées. Evidemment il y a aussi la grande flexibilité du moment de traitement. On peut se permettre de choisir le moment vraiment idéal de la pulvérisation, beaucoup plus facile à gérer avec l'organisation des autres travaux. Si la météo ne le permet pas c'est aussi moins stressant !

On doit sortir beaucoup moins le pulvé, c'est tout bénéfice et gain de temps ! Cela devient un élément très important pour notre image vis-à-vis de certains riverains ou pour les terres proches des habitations. Au moment de cette interview tout n'est pas encore livré mais ce qui l'a déjà été donne un très bon rendement. »

Quels points d'attention pourriez-vous relever ?
« Pour le semis nous faisons appel à un entrepreneur, nous avons bien vérifié qu'il n'y avait pas de semences classiques restantes dans le semoir avant de démarrer.

Pour le pulvérisateur, il faut veiller à bien le rincer, et faire attention à la dérive pour les parcelles voisines. Au niveau du fongicide, c'est aussi important de traiter au bon moment dès que le seuil de traitement est atteint. Tout s'est bien passé ! »

Et pour l'année prochaine, continuez-vous avec des betteraves CONVISO® SMART KWS ?
« Pour l'année prochaine, la parcelle est déjà labourée. Notre choix ira à 100% pour la technologie CONVISO® SMART, c'est déjà décidé. Les 30 ha n'attendent plus que les semences CONVISO® SMART KWS ! »

Variétés Nématodes

EVAMARIA KWS
- Type super riche !
- Bonne tenue aux maladies foliaires

CAPRIANNA KWS
- Financier N°1 parmi toutes les variétés testées par l'IRBAB
- Nouveauté, type équilibré

LISANNA KWS
- Excellente stabilité du financier et tenue aux maladies foliaires !
- Convient pour toutes les périodes d'arrachages

TESSILIA KWS
- Excellent financier aussi bien en champs sains que nématodés
- Très bonne richesse

Variétés Rhizomanie

ANNELAURA KWS
- Excellente richesse
- Très bonne résistance contre les maladies foliaires

XAVIERA KWS
- Parfait équilibre entre richesse et financier
- Superbe expérience et stabilité

QUEENA KWS
- Nouveauté, tare terre très basse
- Type très riche !

FLORENTINA KWS
- Financier N°1 des variétés rhizomanie

Variétés Rhizoctone

ANNEMONIKA KWS
- Très bon financier
- Le meilleur compromis financier/résistance au rhizoctone brun

HENDRIKA KWS
- Très bon financier
- Très bonne résistance contre le rhizoctone et les maladies foliaires

CONVISO® SMART

conviso® SMART

SMART JITKA KWS
- Excellente sélectivité au CONVISO® ONE
- Résultats comparables avec ou sans nématodes
- Type équilibré à productif